

DIRECTION DE LA PAIX, DE LA DÉMOCRATIE  
ET DES DROITS DE L'HOMME

# Rapport

## du 4<sup>e</sup> Séminaire francophone sur l'Examen périodique universel

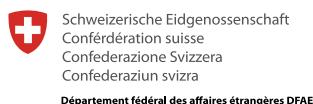
Chişinău (Moldavie), les 11 et 12 avril 2014



République de Moldavie



Avec le concours de :



Produit par la Direction de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme

Directeur : Christophe GUILHOU

Sous - Directrice : Martine ANSTETT

Spécialistes de programme : Salvatore SAGUES, Delphine COUVEINHES-MATSUMOTO

Vacataire : Marine REVEL

Avec une mention particulière à Madame Cécilia THOMPSON, consultante, qui a mis sa précieuse expertise au service de l'Organisation internationale de la Francophonie afin d'assurer la production de ce document.

Conception graphique : Jacques KUPA

Ce document participe à la protection de l'environnement



Organisation internationale de la Francophonie, Paris, décembre 2014.

Tous droits réservés

Imprimé en France par STIPA

# Rapport

## du 4<sup>e</sup> Séminaire francophone sur l'Examen périodique universel

La mise en œuvre des recommandations  
pour l'amélioration de la situation des droits  
de l'Homme sur le terrain

**Chişinău (Moldavie), les 11 et 12 avril 2014**



# Sommaire

Introduction	5
I. Synthèse générale	9
II. Séance d'ouverture	11
III. Travaux en ateliers	15
Atelier 1 : Outils et mécanismes de suivi : plan de mise en œuvre des recommandations de l'EPU	15
Atelier 2 : Évaluation de la mise en œuvre des recommandations de l'EPU	21
Atelier 3 : Rédaction du rapport national	25
Atelier 4 : Assistance financière et technique pour la mise en œuvre des recommandations de l'EPU	29
IV. Séance de clôture	33
V. Recommandations et conclusion	35
Annexes	39
Allocutions et discours	41
Synthèse des travaux en atelier	73
Outils de planification	85
Document du séminaire	93
Programme des ateliers	107



# Introduction

Depuis le lancement de l'Examen périodique universel (EPU) en 2008, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) appuie ses États membres dans l'appropriation de ce nouveau mécanisme onusien. Pour la première fois, en effet, tous les droits de l'Homme et l'ensemble des États membres des Nations Unies sont examinés dans le cadre d'un dialogue inclusif et transparent qui réaffirme avec force l'universalité et l'indivisibilité des droits de l'Homme.

Dans le cadre de cet accompagnement, l'OIF a organisé, en partenariat avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme (HCDH), un séminaire francophone sur l'EPU qui s'est tenu à Chişinău, la capitale de la République de Moldavie, les 11 et 12 avril 2014. Il s'agit du quatrième séminaire de ce type après ceux organisés à Rabat en 2008 et 2010 et à Tunis en 2011. Ce séminaire qui a bénéficié de l'appui de la République de Moldavie et du soutien financier de la France, de Monaco, de la Suisse et de la Fédération de Wallonie-Bruxelles, a rassemblé 135 représentants de 40 États et gouvernements membres de la Francophonie, y compris des parlementaires de pays membres de l'OIF, 13 institutions nationales des droits de l'Homme (INDH) et plusieurs organisations non gouvernementales (ONG) nationales et internationales.

La présence d'INDH et d'organisations de la société civile a permis des échanges très fructueux avec les États et d'autres parties prenantes qui ont débouché sur la formulation de propositions concrètes visant à améliorer la mise en œuvre des recommandations issues de l'EPU.

Forum francophone permanent d'échanges, de réflexion et de concertation transrégionaux, ce quatrième séminaire a constitué un exercice concret de partage d'expériences et de bonnes pratiques en matière de mise en œuvre effective des recommandations de l'EPU.

Cette section introductive donne un bref aperçu du processus de l'EPU, en mettant notamment l'accent sur la mise en œuvre des recommandations issues de ce mécanisme. Elle présente également le programme d'accompagnement de l'OIF mis à la disposition des États francophones afin d'assurer un suivi cohérent et systématique du processus de l'EPU.

## ***L'Examen périodique universel***

L'EPU est un processus établi par la résolution 60/251 adoptée en mars 2006 par l'Assemblée générale des Nations Unies. Cette résolution est à l'origine de la création du Conseil des droits de l'homme et a initié une véritable réforme du système onusien des droits de l'Homme.

L'EPU a comme objectif principal « l'amélioration de la situation des droits de l'Homme sur le terrain » ; « le respect par l'État de ses obligations et engagements en matière de droits de l'Homme » ; et « le renforcement des capacités de l'État » au moyen, si besoin est, d'une assistance technique. Il consiste à passer en revue les réalisations de chaque État membre des Nations Unies, eu égard à ses engagements et ses obligations en matière de droits de l'Homme.



Les dispositions relatives aux modalités de l'EPU sont contenues dans la résolution 5/1<sup>1</sup> adoptée par le Conseil des droits de l'Homme en juin 2007. Cette résolution met l'accent sur le dialogue de nature interactif, et sur l'esprit de coopération entre l'État examiné et les autres États membres de l'ONU. Ce dialogue constructif entre pairs a lieu lors des sessions du Groupe de travail sur l'EPU, à raison de trois sessions par an et de 14 États examinés par session. À l'issue de ce dialogue, la troïka de rapporteurs, constituée de trois membres du Conseil des droits de l'Homme, prépare un rapport qui présente les questions soulevées au cours des débats ainsi que les recommandations qui ont été formulées par les États membres, en indiquant celles qui ont été acceptées par l'État examiné.

Après l'Examen à proprement dit, il incombe à l'État examiné de procéder à la mise en œuvre des recommandations issues de l'EPU par le biais d'un plan national de mise en œuvre et ce, durant la période de quatre ans et demi<sup>2</sup> qui sépare le cycle de deux examens. Dans sa décision 17/119 de juin 2011, le Conseil des droits de l'Homme a établi des directives générales pour la préparation des informations fournies par l'État dans le cadre de l'EPU. Ces directives visent à donner des orientations aux États, en vue de la préparation de leur rapport national à l'EPU, et assurent ainsi le cadre de présentation des renseignements fournis. Elle souligne également que le deuxième cycle d'examen et les cycles suivants devraient être axés, entre autres, sur la mise en œuvre des recommandations acceptées et l'évolution de la situation des droits de l'Homme dans l'État examiné.

Le premier cycle de l'EPU, qui a eu lieu entre 2008 et 2011, a passé en revue tous les États membres des Nations Unies, sans exception, ce qui a témoigné de l'universalité de ce processus et de l'égalité de traitement des États membres. Suite aux expériences et leçons apprises au cours du 1<sup>er</sup> cycle, le Conseil a adopté de nouvelles modalités pour le 2<sup>e</sup> cycle, qui a commencé en mai 2012. Ces modalités sont axées autour de «la mise en œuvre des recommandations acceptées et l'évolution de la situation des droits de l'Homme dans l'État examiné», et de la mise en place d'un suivi efficace<sup>3</sup>. Plus spécifiquement, ces nouvelles lignes directrices président à l'élaboration des rapports nationaux et des modalités d'examen (y compris la documentation, le suivi de l'examen, la coopération avec les procédures spéciales, le financement, les méthodes de travail et la liste des intervenants). Les États sont notamment encouragés à fournir au Conseil, s'ils le souhaitent, un « état à mi-parcours » de la suite donnée aux recommandations. En ce qui concerne l'assistance financière et technique, celle-ci devrait être axée sur les priorités et les besoins des pays, tels qu'ils sont envisagés dans les plans nationaux de mise en œuvre.

Les recommandations visent à assurer le respect par l'État de ses engagements en matière de droits de l'Homme ; à évaluer les difficultés rencontrées ; et à mettre en commun les bonnes pratiques. À cet égard, le 2<sup>e</sup> cycle ainsi que les cycles suivants devraient être axés, entre autres, sur les informations fournies sur la base d'un recensement des meilleures pratiques, des difficultés, et des contraintes liées à la mise en œuvre des recommandations dans l'État concerné.

### ***La contribution de l'OIF pour une mise en œuvre effective des recommandations par les États***

Dès la création de l'EPU, l'OIF a mis en place un programme d'accompagnement, proposant à ses États membres une assistance technique. Ce programme a eu un impact positif sur le degré de

---

1 Résolution 5/1 du Conseil des droits de l'Homme, A/HRC/5/21.

2 Suivant les nouvelles modalités adoptées lors du réexamen des activités et du fonctionnement du Conseil, par l'adoption de la résolution 16/21 de mars 2011.

3 Résolution adoptée par le Conseil des droits de l'Homme 16/21. Réexamen des activités et du fonctionnement du Conseil des droits de l'Homme, Annexe para. 6.

préparation et d'appropriation du processus de l'EPU par les pays concernés. Depuis 2008, l'OIF a ainsi fourni une assistance technique à 10 pays francophones : le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Mali, le Maroc, le Niger, la République démocratique du Congo, le Tchad et le Togo. Ce soutien s'est focalisé autour de quatre axes : a) appui aux efforts de sensibilisation et de mobilisation; b) appui à la rédaction du rapport national ; c) appui à la préparation de la session du groupe de travail du Conseil des droits de l'Homme chargé de l'EPU ; et plus récemment d) appui à la mise en œuvre des recommandations.

L'OIF a en outre organisé quatre séminaires francophones depuis 2008, en coopération et avec le soutien du HCDH et les pays hôtes, au Maroc en 2008 et 2010, en Tunisie en 2011 et en Moldavie en avril 2014. Ces rendez-vous réguliers sont devenus un forum d'échanges, de réflexion et de concertation entre les États et les autres partenaires pour une mise en œuvre effective du mécanisme de l'EPU, et notamment des recommandations adressées aux États.

Le premier séminaire en 2008 s'est tenu en amont de la première session du Groupe de travail sur l'EPU et avait pour objectif d'apporter un appui aux pays francophones dans la maîtrise des différentes étapes du mécanisme. Les conclusions de ce premier séminaire étaient axées sur les modalités de préparation du rapport et sur le déroulement de l'examen lui-même.

Le deuxième séminaire, tenu à Rabat en 2010, a été organisé dans la perspective du 2<sup>e</sup> cycle de l'EPU et du processus de réexamen des activités et des modalités du Conseil des droits de l'Homme. Un nombre important de propositions issues de ce séminaire ont été reflétées dans les nouvelles modalités de l'EPU, adoptées par le Conseil des droits de l'Homme en 2011.

Le troisième séminaire francophone, tenu à Tunis en 2011, a initié une réflexion sur les voies et les moyens les plus appropriés en matière de suivi et de mise en œuvre des recommandations issues de l'EPU. Les conclusions de ce séminaire ont souligné plusieurs bonnes pratiques relatives aux structures et mécanismes de suivi, notamment : l'adoption de plans de mise en œuvre, l'identification des besoins en matière de renforcement des capacités et d'assistance technique, ainsi que la présentation de rapports à mi-parcours.

Concernant le suivi et la mise en œuvre des recommandations, les trois premiers séminaires sur l'EPU ont examiné notamment les questions suivantes :

- le degré de précision des recommandations ;
- le regroupement des recommandations par thématiques ou catégories d'action ;
- l'élaboration de plans de mise en œuvre ainsi que les moyens y afférents;
- la mise en place de structures de suivi au niveau national ;
- l'identification des acteurs clés et leur participation au processus ;
- les rapports intérimaires sur l'état de mise en œuvre des recommandations, y compris les rapports à mi-parcours ;
- l'identification des besoins en matière d'assistance financière et technique.

Les trois premiers séminaires francophones sur l'EPU ont été caractérisés par un échange et un dialogue constructif entre les États francophones qui a permis un partage d'actions concrètes en vue de mettre en œuvre les recommandations de l'EPU, tout en tenant compte des spécificités et des contextes de chaque pays.



Suite à ces séminaires, et en réponse à certains besoins exprimés par les États membres, l'OIF a publié, en avril 2013, un *Guide pratique sur la mise en œuvre des recommandations et des engagements issus de l'EPU*<sup>4</sup>. Ce guide, qui a également été traduit en anglais, vise à contribuer au renforcement des capacités des pays francophones en matière de suivi et de mise en œuvre de l'EPU.

C'est dans ce cadre que, à l'invitation des autorités moldaves, un quatrième séminaire a été organisé à Chisnau les 11 et 12 avril 2014.

Le présent rapport présente :

- une synthèse générale qui précise le contexte et les objectifs de ce séminaire ;
- un résumé des allocutions à l'occasion de la séance d'ouverture et de la séance plénière ;
- une synthèse des travaux des quatre ateliers qui met en lumière les défis rencontrés, les points d'ordre général et des exemples de bonnes pratiques qui ont été mises en lumière par les participants ;
- un résumé des allocutions de clôture ;
- les principales recommandations issues du Séminaire.

---

4 Le Guide pratique sur la mise en œuvre des recommandations et des engagements issus de l'Examen périodique universel (EPU) est disponible à l'adresse suivante : <http://www.francophonie.org/Guide-sur-la-mise-en-oeuvre-des.html>

# I. Synthèse générale

La synthèse générale de l'atelier présente le contexte et les objectifs du séminaire ainsi que les allocutions prononcées lors de l'ouverture et de la séance plénière introductive. Celles-ci mettent en exergue les divers succès, défis et bonnes pratiques tirés du processus de l'EPU de 2008 jusqu'à ce jour. Cette section est suivie par la synthèse des travaux menés au sein des quatre ateliers qui portaient respectivement sur les outils et mécanismes de suivi ; l'évaluation de la mise en œuvre des recommandations ; la rédaction du rapport national ; et l'assistance financière et technique.

## Contexte du séminaire

Ce quatrième séminaire francophone sur l'EPU, organisé par l'OIF en partenariat et avec le soutien du HCDH, s'est tenu à Chisinau les 11 et 12 avril 2014. Il s'inscrit dans la logique de dialogue ouvert et transparent initié lors des trois séminaires francophones précédents.

Ce séminaire s'est tenu à mi-parcours du 2<sup>e</sup> cycle de l'EPU, alors que près de la moitié des États membres de la Francophonie (34) avaient été soumis une seconde fois à cet examen. Ce 2<sup>e</sup> cycle met l'accent sur la mise en œuvre effective des recommandations issues de l'EPU. Il s'agit là d'une question clé et d'un moment de vérité pour l'EPU car, sans réelle mise en œuvre de ces recommandations, c'est la crédibilité et la pérennité de ce mécanisme qui risquent d'être remises en cause.

## Objectifs

Ce quatrième séminaire avait pour objectifs principaux:

- la poursuite d'une réflexion entre les États et d'autres parties prenantes sur la manière d'assurer une compréhension commune et de renforcer les principes fondamentaux de l'EPU, notamment les **principes de dialogue, d'universalité du mécanisme**, et de **l'égalité de traitement** de chaque pays ;
- l'échange continu d'**expériences sur les mécanismes et/ou les outils de suivi** de mise en œuvre des recommandations, en mettant en exergue les évolutions positives et les difficultés rencontrées afin de planifier les actions et élaborer un plan de mise en œuvre des recommandations ;
- le recensement de **bonnes pratiques** susceptibles d'inspirer les États en matière de mise en œuvre des recommandations de l'EPU, de méthodes d'évaluation des résultats et d'impact des mesures prises sur l'amélioration de la situation des droits de l'Homme sur le terrain ;
- l'échange d'expériences en matière **d'assistance financière et technique** notamment dans le domaine du partage d'informations sur les différents fonds d'assistance disponibles pour ac-



compagner les États dans la mise en œuvre des recommandations, sur les formes d'assistance fournies, et sur les diverses expériences en la matière;

Ce quatrième séminaire a rassemblé 135 représentants de 40 États et gouvernements membres de la Francophonie, dont des ambassadeurs et des chargés d'affaires provenant de missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et des directeurs de services gouvernementaux en charge de la préparation de l'EPU au niveau national. Il a également réuni des parlementaires de pays membres de l'OIF ainsi que 13 institutions nationales des droits de l'Homme et plusieurs ONG nationales et internationales.

Ce haut niveau de représentation a démontré une nouvelle fois l'importance que les États et les parties prenantes au sein du monde francophone, accordent au mécanisme de l'EPU et met en lumière leur volonté de s'approprier pleinement ce mécanisme, dans un esprit constructif et novateur.

## II. Séance d'ouverture

La séance d'ouverture a été marquée par les allocutions de M. Iurie LEANCĂ, Premier Ministre de la République de Moldavie, Mme Flavia PANSIERI, Haut-Commissaire adjointe aux droits de l'Homme (HCDH), M. Baudelaire NDONG ELLA, Président du Conseil des droits de l'Homme, et M. Christophe GUILHOU, Directeur de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme de l'OIF. La séance a été modérée par Mme Stela VOLONTIR, la correspondante nationale de la Moldavie auprès de l'OIF.

L'ensemble des intervenants ont félicité les autorités moldaves pour la tenue de ce séminaire organisé conjointement avec l'OIF et avec le soutien et la participation du HCDH. Ils ont souligné que ce séminaire, qui avait lieu pour la première fois en Europe orientale, s'inscrivait dans la ligne des trois séminaires précédents sur l'EPU.

**M. Iurie LEANCĂ, Premier ministre de la République de Moldavie**, a relevé que, dans le cadre de l'EPU, la République de Moldavie est déterminée à mener à bien les réformes visant à améliorer la situation des droits de l'Homme, tout en renforçant le processus démocratique. C'est dans ce sens que son gouvernement a mis en œuvre un Plan National d'Action des droits de l'Homme qui comprend toutes les recommandations de l'EPU, et a créé un mécanisme de suivi avec la participation des ONG et des partenaires de développement. Il a exprimé sa confiance que ce séminaire contribuera à relever les défis auxquels sont confrontés les États dans leurs efforts de mise en œuvre des recommandations issues de l'EPU et de respect du système international des droits de l'Homme en général.

**Mme Flavia PANSIERI, Haut-Commissaire adjointe aux droits de l'Homme (HCDH)**, a noté qu'à mi-chemin de ce deuxième cycle de l'EPU, et alors que le troisième cycle se profile à l'horizon, il est important de continuer à réfléchir aux modalités et moyens disponibles pour assurer le suivi et la mise en œuvre effective des recommandations issues de l'EPU. Elle a relevé que la périodicité de l'EPU doit se traduire par une information et un dialogue continus permettant de concrétiser un des objectifs fondamentaux du processus de l'EPU, à savoir l'amélioration de la situation des droits de l'Homme dans tous les pays, sans exception. Dans le cadre de la réflexion commune menée lors de ce séminaire, elle a mentionné la Déclaration du Maroc, prononcée le 21 mars 2014, lors du débat général sous le point 6 du Conseil des droits de l'Homme, au nom de 47 pays qui ont pris pour engagement de 1) limiter le nombre de recommandations ; 2) s'assurer que les recommandations soient plus précises et concrètes, et que leur mise en œuvre soit mesurable ; et 3) soumettre des rapports à mi-parcours.

**S.E. M. Baudelaire NDONG ELLA, Président du Conseil des droits de l'Homme** a souligné que ce 4<sup>e</sup> séminaire était le forum indiqué pour les pays francophones afin de partager leurs expériences, les bonnes pratiques, les défis à relever, et surtout pour faire connaître leurs difficultés



dans la mise en œuvre des recommandations en vue d'une assistance technique. Il a encouragé les participants à ce séminaire à tenir compte de plusieurs défis, notamment :

- La politisation du processus par certains États ;
- La clarification relative au paragraphe 31 de l'annexe à la résolution 5/1 du Conseil des droits de l'Homme sur la possibilité des parties prenantes de faire des observations avant l'adoption des rapports finaux des États ;
- Le besoin de formuler des recommandations précises, pratiques, constructives, réalistes et réalisables ;
- La soumission des addenda des États examinés pour faciliter la préparation des commentaires par les États membres et les autres parties prenantes lors de l'adoption du rapport par le Conseil des droits de l'Homme ;
- La disponibilité des documents finaux dans toutes les langues officielles des Nations Unies ;
- L'obtention d'une assistance technique pour la mise en œuvre des priorités inscrites dans le plan national de mise en œuvre des recommandations acceptées par l'État examiné.

En conclusion, M. NDONG ELLA a encouragé les États à contribuer au Fonds volontaire pour l'assistance financière et technique qui soutient les pays les moins avancés dans la préparation de leurs rapports nationaux, leur participation à l'Examen lui-même et la mise en œuvre des recommandations.

**M. Christophe GUILHOU, Directeur de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme de l'OIF**, a remercié, au nom de S.E M. Abdou DIOUF, Secrétaire général de la Francophonie, l'engagement des autorités moldaves en faveur de ce séminaire. M. GUILHOU a salué cette initiative, qui représente le fruit de la coopération avec le HCDH, et a remercié la Fédération Wallonie-Bruxelles, la France, Monaco et la Suisse, pour leur soutien financier. M. GUILHOU a rappelé que ce 4<sup>e</sup> séminaire sur l'EPU démontrait la vitalité d'un forum francophone permanent d'échanges, de réflexion et de concertation transrégionaux. Le premier séminaire, tenu à Rabat en 2008, avait permis d'initier un forum original de discussions. Le deuxième, tenu également à Rabat en 2010, avait permis de dresser un bilan à mi-parcours du 1<sup>er</sup> cycle de l'EPU. Le troisième, tenu à Tunis en 2011, avait quant à lui mis en lumière les défis et les bonnes pratiques de la mise en œuvre des recommandations issues du 1<sup>er</sup> cycle. Finalement, M. GUILHOU a exprimé son souhait que tous les participants tirent des enseignements de ces quatre séminaires pour réfléchir ensemble à la pérennité et à la pertinence du format de ces séminaires francophones sur l'EPU.

## SÉANCE PLÉNIÈRE INTRODUCTIVE

**Mme Martine ANSTETT, Sous-directrice droits de l'Homme, démocratie et État de droit de l'OIF** a relevé que les trois premiers séminaires francophones sur l'EPU avaient permis de définir un cadre d'accompagnement pour les pays francophones souhaitant recevoir une assistance technique et avaient eu un impact positif sur le degré de préparation et d'appropriation du processus de l'EPU. Depuis 2008, l'OIF a fourni une assistance technique à 10 pays francophones : le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Mali, la Guinée, le Maroc, le Niger, la République démocratique du Congo, le Tchad et le Togo. Ce soutien s'est focalisé autour de quatre axes : a) appui aux efforts de sensibilisation et de mobilisation; b) appui à la rédaction du rapport national; c) appui à la préparation de la session du groupe de travail du Conseil des droits de l'Homme chargé de l'EPU ; et plus récemment d) appui à la mise en œuvre des recommandations. Elle a aussi fait référence

au Guide pratique de l'OIF, qui présente des outils méthodologiques et des bonnes pratiques en matière de mise en œuvre des recommandations issues de l'EPU.

Dans le cadre de ce 4<sup>e</sup> séminaire francophone, Mme ANSTETT a rappelé la volonté de la Francophonie de contribuer à une réflexion commune sur les thèmes suivants :

- le suivi et les plans de mise en œuvre des recommandations de l'EPU, qui permettent aux parties prenantes de se familiariser avec les éléments clés d'un plan de mise en œuvre, d'identifier les acteurs et les partenaires principaux, et d'examiner les indicateurs permettant d'évaluer les actions de mise en œuvre ;
- la rédaction du rapport national, avec un accent sur les défis de mise en œuvre et les bonnes pratiques en matière de rapports à mi-parcours ;
- les questions de solidarité internationale afin d'assurer le suivi et la mise en œuvre des recommandations de l'EPU par le renforcement des capacités et l'assistance technique, tant Nord-Sud que Sud-Sud.

**Mme Shahrzad TADJBAKSH, Cheffe de la Branche de l'Examen périodique universel, Haut-Commissariat aux droits de l'Homme (HCDH)**, a mis en exergue le fait que le HCDH avait créé une nouvelle structure exclusivement dédiée à l'EPU, qui donne à ce processus le même espace de choix que les autres mécanismes des droits de l'Homme. Elle a mentionné que, jusqu'à présent, tous les États se sont présentés devant le Groupe de travail, témoignant ainsi du principe d'universalité qui est la clé de voûte du processus. Pour ce qui est de la préparation du rapport national, celui-ci a souvent servi de catalyseur à un dialogue national, que ce soit sur le plan interinstitutionnel ou entre les autorités et la société civile.

Dans ce contexte, la présentation d'un document complémentaire écrit, clarifiant la position des pays sur les recommandations, est encouragée car cet engagement sert de première référence pour les activités de suivi. Le rapport à mi-parcours donne, quant à lui, corps au principe de suivi et de périodicité, autre élément clé du processus de l'EPU. Un tel document permet d'établir un premier état des lieux de la mise en œuvre des recommandations sur la base de l'examen précédent. Elle a rappelé que, aux termes de la résolution du Conseil des droits de l'Homme, toutes les recommandations émises font parties du document final adopté par le Conseil. À cet égard, elle a fait part de l'approche globale intégrée du HCDH qui couvre toutes les recommandations émises par les mécanismes des droits de l'Homme, y inclus l'EPU. Dans le cadre de son mandat, et consciente du fait que la responsabilité de la mise en œuvre des recommandations appartient aux États, Mme TADJBAKSH a réitéré la disponibilité du HCDH à apporter son soutien technique et financier aux pays qui en font la demande, en travaillant étroitement avec eux pour identifier les recommandations à mettre en œuvre sur la base d'un plan d'action, ainsi que son rôle de catalyseur au sein du système des Nations Unies.

En guise de conclusion, Mme TADJBAKSH a rappelé que la valeur ajoutée de l'EPU réside dans sa capacité à influencer et améliorer concrètement la situation de tous les droits de l'Homme sur le terrain et que sa crédibilité s'exprime dans l'efficacité du dialogue national et international pour la promotion des droits de l'Homme.



## III. Travaux en ateliers

### Atelier 1

## Outils et mécanismes de suivi : plan de mise en œuvre des recommandations de l'EPU

### Contexte

Le renforcement du mécanisme de l'EPU et son efficacité à long terme dépendent en grande partie de la mise en œuvre effective des recommandations issues du cycle d'examen précédent. Le plan de mise en œuvre des recommandations est considéré comme un élément essentiel du processus de suivi de l'EPU au niveau national. Il permet, entre autres, d'identifier la nature et l'étendue des obligations, de choisir des actions et des mesures qui permettront de répondre aux recommandations, d'élaborer un calendrier réaliste, et d'identifier les acteurs et les partenaires principaux de mise en œuvre. Un plan de mise en œuvre élaboré au travers d'un processus participatif et inclusif est susceptible de conduire à une meilleure appropriation du mécanisme de l'EPU et à une contribution plus active des acteurs concernés.

### Objectifs

L'objectif de cet atelier était de partager les bonnes pratiques en matière d'élaboration de plans de mise en œuvre, tirées, entre autres, de l'expérience des États ayant déjà participé au 2<sup>e</sup> cycle de l'EPU. Il a permis une réflexion sur des éléments clés de l'élaboration d'un plan de mise en œuvre des recommandations, notamment détaillé dans le Guide pratique de l'OIF, et ceux en examinant la mise en œuvre concrète de deux ou trois recommandations régulièrement formulées dans le cadre de l'EPU. À cet égard, l'atelier a permis d'échanger sur des actions de mise en œuvre des recommandations issues de ce mécanisme. Il a également permis de souligner le rôle crucial des méthodologies de collecte d'informations auprès des différentes parties prenantes – élément indispensable afin d'éviter des lacunes et des doublons – et mis en lumière l'importance de l'appropriation du processus de suivi par les acteurs et les partenaires principaux en vue de renforcer le principe participatif de l'EPU.

Les discussions ont été axées, entre autres, sur les thèmes suivants :

- le plan de mise en œuvre des recommandations ;
- la méthodologie de collecte d'informations ;



- les actions de mise en œuvre des recommandations ;
- les acteurs et les partenaires principaux de mise en œuvre.

## Interventions et discussions en Groupes de travail

### **Les défis suivants ont été identifiés par les participants :**

- Le nombre élevé de recommandations peu précises qui ne visent pas une action concrète pouvant être mise en œuvre et évaluée de manière efficace ;
- Le manque de moyens matériels et financiers pour assurer la mise en œuvre du plan au niveau national ;
- La multiplicité des sources de données dans nombre de pays et le traitement des données existantes qui n'ont souvent pas été élaborées aux fins de la mise en œuvre des recommandations ;
- La difficulté d'obtenir un tableau complet de la situation des droits de l'Homme au niveau national. De plus, dans de nombreux pays, il y a une pénurie de données fiables, ce qui entrave tout effort d'établir un état des lieux permettant d'identifier les priorités et de planifier les actions ;
- La difficulté de désigner des points focaux de droits de l'Homme stables qui demeurent à leur poste pendant toute la période entre deux cycles, et de mettre en place des organes nationaux responsables de l'EPU sur le moyen terme ;
- L'absence de répartition claire des tâches et des responsabilités et le manque de coordination entre les Ministères et avec les parties prenantes au niveau national ;
- La difficulté d'associer l'ensemble des acteurs (Parlement, INDH, société civile), notamment dans les pays en crise, en sortie de crise ou en phase de transition.

### ***Des propositions au niveau du suivi et du plan de mise en œuvre des recommandations ont été évoquées :***

- Une structure interinstitutionnelle permanente chargée de la mise en œuvre des recommandations permet d'assurer la continuité au-delà des changements de gouvernement. La désignation de points focaux responsables de la mise en œuvre des recommandations, à moyen terme, contribue à un suivi plus cohérent et systématique.
- L'élaboration d'un plan d'action national en matière de droits de l'Homme qui prenne en compte la mise en œuvre et le suivi des recommandations issues des différents mécanismes des droits de l'Homme, y compris l'EPU représente le document de base permettant une action cohérente et concertée. Ce processus exige une approche transparente, inclusive, participative et basée sur le dialogue avec toutes les parties prenantes, y compris l'INDH, les organisations internationales et les ONG. Le plan de mise en œuvre permet, entre autres, de :
  - Faire un suivi systématique et cohérent de la mise en œuvre des recommandations sur le long terme, entre deux cycles ;
  - Assurer une meilleure appropriation du mécanisme de l'EPU et de ses objectifs par toutes les parties prenantes ;
  - Assurer la prise en compte des recommandations d'autres mécanismes onusiens des droits de l'Homme, telles que celles issues des organes de traités et des procédures spéciales ;

- Mieux cibler la collecte de données et élaborer des indicateurs afin de mesurer l'impact des actions de mise en œuvre sur l'amélioration de la situation des droits de l'Homme sur le terrain ;
- Intégrer les recommandations de l'EPU dans les plans sectoriels et de développement nationaux ;
- Identifier les initiatives pour lesquelles le renforcement de capacités et l'assistance technique sont souhaités.

À ce titre, le Guide pratique de l'OIF peut servir de référence lors de l'élaboration du plan de mise en œuvre. Ce Guide, qui détaille les dix étapes d'un plan de mise en œuvre, permet d'identifier des objectifs précis ainsi que les moyens pour les atteindre (voir la section « outils de mise en œuvre des recommandations » pour un aperçu de ces 10 étapes).

## Méthodologie de collecte d'informations et identification d'actions de mise en œuvre

- Il est important de prendre en considération le contexte dans lequel s'inscrivent les recommandations, et de tenir compte de la situation socioculturelle du pays, ce qui permet d'identifier les actions nécessaires et les plus appropriées, afin de mettre en œuvre les recommandations de manière efficace.
- La mise sur pied d'un comité de coordination de tous les acteurs impliqués, y compris l'Institution nationale des droits de l'Homme et les ONG, permet d'assurer le suivi et la mise en œuvre des recommandations et de collecter les informations dans la capitale et les différentes régions du pays.
- La désignation de points focaux dans tous les ministères/départements concernés facilite la collecte d'informations sur les thématiques relevant de leurs mandats respectifs, et la mise à jour des actions et des résultats relatifs à la mise en œuvre des recommandations.
- L'INDH joue un rôle clé dans la diffusion des recommandations à travers le pays ainsi qu'en matière de collecte d'informations et d'identification des actions de mise en œuvre à tous les niveaux de la société. La mise en œuvre et l'évaluation des actions sur le terrain sont facilitées par des antennes régionales de l'INDH qui couvrent toutes les régions du pays et sont proches du citoyen.

### *Les acteurs et les partenaires principaux de mise en œuvre*

- Les acteurs clés de mise en œuvre comprennent, entre autres, les INDH, les médiateurs, les différentes commissions pertinentes, les commissions parlementaires, l'Union interparlementaire, les organisations internationales telles que le PNUD, les organisations régionales, la société civile, les leaders religieux et communautaires, les instituts privés et publics, et les experts et spécialistes.
- L'implication continue et active du Parlement en tant qu'acteur clé dans la mise en œuvre des recommandations est très importante car de nombreuses recommandations issues de l'EPU concernent le Parlement. Sa participation active permet, par exemple, un aménagement du cadre juridique, l'adoption de lois dans les domaines ayant fait l'objet des recommandations, et la mise en conformité des normes internationales avec la législation nationale.



## Des bonnes pratiques ont été identifiées en termes de suivi et de la mise en œuvre :

- Suite au passage du Burundi à l'EPU en 2013, les activités suivantes ont été entreprises :
  - L'organisation d'ateliers de suivi afin d'informer et sensibiliser les acteurs étatiques et non étatiques sur le mécanisme de l'EPU et les recommandations en vue de leur mise en œuvre effective ;
  - La mobilisation d'acteurs étatiques et non étatiques sur le rôle de chacun dans la mise en application des dites recommandations ;
  - La mise en place de cadres de suivi des recommandations ;
  - La tenue de forums de dialogue entre les acteurs étatiques et les acteurs de la société civile en vue de la mise en œuvre des recommandations.
- Le Conseil national des droits de l'Homme (CNDH) du Maroc a transcrit les réponses et les déclarations de la délégation officielle marocaine lors du dialogue interactif ; il a traduit et diffusé les recommandations aux Groupes de travail du CNDH et sur son site internet et a procédé au classement des recommandations (18 rubriques). Par ailleurs, le CNDH effectue des réflexions internes sur ces recommandations par rapport à quatre référentiels: les réponses et déclarations de la délégation marocaine à l'occasion de l'examen ; les recommandations acceptées lors du 1<sup>e</sup> cycle; les engagements volontaires pris à l'occasion de la présentation de la candidature du Maroc au Conseil des droits de l'Homme et les recommandations des organes des traités et des procédures spéciales.
- En RDC, un plan de mise en œuvre des recommandations a été élaboré selon les étapes suivantes:
  - Regroupement des recommandations par thématiques ;
  - Formulation des objectifs à atteindre ;
  - Identification des responsables de mise en œuvre (Ministères et Services étatiques) et des partenaires d'accompagnement ;
  - Etablissement d'un échéancier et des indicateurs de résultats ;
  - Propositions d'actions à mener et de mesures à prendre ;
  - Estimation du coût pour la mise en œuvre des recommandations ;
  - Tenue d'un atelier stratégique sur l'exécution du plan de mise en œuvre des recommandations par le Ministère de la Justice et droits humains regroupant les acteurs étatiques, les partenaires au développement et la société civile.
- La Commission Nationale des droits de l'Homme du Maroc tient des réunions de concertation avec les différentes parties prenantes ayant contribué au processus de l'EPU, afin d'évaluer les recommandations acceptées et de mettre en pratique, suivant une approche participative, inclusive et décentralisée, le plan d'action, assorti d'indicateurs.
- À Maurice, pour faciliter la collecte de données, le Cabinet du Premier ministre a confié à l'Université de Maurice une étude pour établir une base de données scientifique afin de mettre en œuvre les recommandations et d'avoir des données précises. De plus, le Bureau national des

statistiques met à disposition des données fiables qui peuvent être utilisées pour le plan de mise en œuvre ainsi que pour l'élaboration des indicateurs.

- En Suisse, une étude a été entreprise par le Centre suisse de compétence pour les droits humains (CSDH), avec la collaboration de la société civile et des milieux académiques sur le suivi des recommandations adressées à la Suisse dans le cadre de l'EPU. Cette étude a mis en lumière la manière dont les recommandations acceptées sont interprétées, le statut de la mise en œuvre des recommandations par tous les acteurs, les actions à entreprendre et les mesures envisageables à long terme.
- En vue de son premier passage devant le mécanisme de l'EPU en 2009, un Groupe de travail chargé de la collecte des informations et du choix de la méthodologie pour l'élaboration du rapport national a été mis en place en Côte d'Ivoire. Ainsi, la collecte de données a été effectuée sur la base des documents suivants :
  - les différents rapports sur les droits de l'Homme ou sur des sujets pertinents;
  - les communiqués des Conseils des ministres ;
  - les rapports des organisations non gouvernementales ;
  - les textes législatifs et réglementaires ;
  - les études scientifiques et des articles de journaux.
- Au Niger, les parlementaires ont été sensibilisés aux recommandations issues de l'EPU ainsi qu'aux activités de suivi, à travers la tenue d'une journée parlementaire.
- En RDC, la société civile s'est regroupée au sein d'une plateforme, ce qui a permis à l'autorité chargée de la mise en œuvre des recommandations d'établir une interaction ciblée avec les ONG, et d'assurer une participation plus active de ces dernières dans le processus de l'EPU.
- Dans son rôle d'interface avec les différentes parties prenantes (la population, la société civile, les institutions étatiques, le système des Nations Unies et les partenaires), la Commission nationale indépendante des droits de l'Homme du Burundi a pu créer des lieux d'échange entre ces différents acteurs.



## Atelier 2

# Évaluation de la mise en œuvre des recommandations de l'EPU

## Contexte

Un grand nombre d'États francophones ont présenté des actions concrètes d'évaluation de la mise en œuvre des recommandations de l'EPU notamment dans le cadre du 2<sup>e</sup> cycle. Ces actions ont pour but d'évaluer de manière continue les résultats des mesures engagées ainsi que leur impact sur l'évolution de la situation des droits de l'Homme sur le terrain. De plus, l'évaluation des actions prises pour mettre en œuvre des recommandations permet de suivre les progrès réalisés et d'améliorer la promotion et la protection des droits de l'Homme, tout en tenant compte du contexte et des spécificités de chaque pays.

## Objectifs

L'objectif de l'atelier était de promouvoir un échange sur les expériences, les leçons apprises et les bonnes pratiques en matière d'évaluation de la mise en œuvre des recommandations. Cet atelier a été axé autour de thèmes et de catégories d'actions concrètes. Cela a permis un échange sur les mesures d'évaluation des actions de mise en œuvre et de leur impact sur l'évolution de la situation des droits de l'Homme sur le terrain.

Les discussions ont été axées, entre autres, sur les thèmes suivants :

- le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des recommandations ;
- les indicateurs de mise en œuvre des recommandations ;
- l'appréciation de la mise en œuvre des recommandations.

## Interventions et discussions en groupes de travail

### Les défis suivants ont été identifiés par les participants:

- Il est souvent difficile d'évaluer des recommandations qui sont peu claires, trop générales et qui comprennent plusieurs thématiques ;
- Il est difficile de déterminer des indicateurs valides et valables et ce, dès le début de la mise en œuvre des recommandations ;
- Certains États font preuve de manque de volonté politique pour entreprendre une évaluation de l'impact des actions sur l'amélioration des droits de l'Homme sur le terrain ;



- Les acteurs chargés du suivi n'ont pas toujours les capacités et les connaissances nécessaires en matière d'évaluation et d'élaboration d'indicateurs pour effectuer un suivi efficace de la mise en œuvre des recommandations issues de l'EPU ;
- Dans un système fédéral, tel qu'en Suisse ou au Canada, la mise en œuvre des recommandations doit s'effectuer non seulement au niveau fédéral mais aussi au niveau cantonal ou provincial respectivement, car certaines compétences sont partagées et d'autres touchent des sujets réservés aux cantons/provinces.

### ***Des propositions au niveau du suivi et du plan de mise en œuvre des recommandations ont été évoquées :***

- La réalisation de l'état des lieux et l'établissement des données de base permettent de mesurer le changement depuis le dernier passage à l'EPU et d'évaluer l'amélioration de la situation des droits de l'Homme sur le terrain sur une période déterminée.
- Trois types d'indicateurs permettent d'évaluer les résultats et l'impact des actions de mise en œuvre:
  - Les indicateurs structurels qui visent l'acceptation, l'intention et l'engagement en termes d'obligations (tels que l'adoption de normes internationales en matière de droits de l'Homme; l'élaboration d'un plan d'action pour une éducation primaire gratuite et obligatoire ou l'élaboration d'une procédure formelle régissant l'inspection de centres de détention par un organe indépendant) ;
  - Les indicateurs de processus qui visent les efforts pour traduire les engagements en pratique (tels que le nombre de personnes ciblées par programme public ou par programme de sensibilisation, ou le nombre de plaintes reçues et traitées) ;
  - Les indicateurs de résultats qui mesurent ces efforts dans la réalisation des droits de l'Homme (tels que la proportion de la population bénéficiant de la sécurité sociale, la proportion de victimes ayant reçu une compensation adéquate, ou les niveaux éducatifs ventilés par groupes de population).
- Les diverses sources à partir desquelles les indicateurs de processus sont élaborés, telles que:
  - Des données socio-économiques et administratives;
  - Des données factuelles sur des violations présumées ou avérées des droits de l'Homme;
  - Des enquêtes auprès de la population.
- La prise en compte des recommandations issues des organes de traité et des procédures spéciales concernant le pays examiné, ainsi que des Plateformes telles que celles de Beijing sur les femmes qui a eu lieu en 1995, contribuent à l'élaboration des indicateurs structurels.

### **Des bonnes pratiques ont été identifiées en termes de suivi et de la mise en œuvre :**

- Afin d'assurer un suivi de mise en œuvre efficace, la Suisse a élaboré un tableau de mise en œuvre qui comprend: les objectifs à atteindre; les recommandations regroupées par thèmes; les départements/institutions responsables; le contenu et la portée de chaque recommandation; les

actions choisies pour leur mise en œuvre et une note pour chaque recommandation expliquant la position du Gouvernement par rapport à sa mise en œuvre.

- Les outils de suivi et de mise en œuvre de l'EPU élaborés dans le Guide pratique de l'OIF et le Guide sur les indicateurs des droits de l'Homme publié par le HCDH sont en cours d'appropriation par l'INDH du Burundi et ses partenaires locaux.
- En RDC, le Comité interministériel des droits de l'Homme chargé de l'EPU organise chaque semestre une réunion d'évaluation afin de stimuler la mise en œuvre des recommandations par les acteurs concernés, en tenant compte des échéances, ainsi que des indicateurs de résultats pour chaque recommandation.
- Au Bénin, les principaux indicateurs utilisés pour la mise en œuvre des recommandations sont les suivantes :
  - les statistiques nationales, régionales et internationales d'atteinte des objectifs fixés dans les domaines couverts par les recommandations ;
  - les évolutions enregistrées dans la réalisation des objectifs fixés par les politiques et programmes nationaux à court, moyen et long terme ;
  - l'évaluation de la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement dans les domaines concernés ;
  - les niveaux des budgets annuels alloués par le Gouvernement aux secteurs concernés.
- À Maurice, le gouvernement a élaboré, en collaboration avec l'Université de Maurice et avec le soutien du PNUD, une base de données sur les indicateurs pour mesurer l'état de mise en œuvre des recommandations de l'EPU.



## Atelier 3

### Rédaction du rapport national

#### Contexte

En 2011, les directives générales du Conseil pour la préparation des rapports des États et des contributions des parties prenantes ont été révisées afin de tenir compte de l'accent mis sur la mise en œuvre des recommandations et sur l'évolution de la situation des droits de l'Homme dans l'État examiné. Pour renforcer les pratiques exemplaires en matière de suivi et de mise en œuvre des recommandations, le Conseil encourage les États à fournir, s'ils le souhaitent, un rapport à mi-parcours de la suite donnée aux recommandations acceptées, et à procéder à de vastes consultations avec toutes les parties prenantes concernées. Dans le cadre du 2<sup>e</sup> cycle, plusieurs États ont présenté des rapports à mi-parcours. Ceux-ci se sont avérés particulièrement utiles pour assurer la mise à jour de l'état de mise en œuvre en vue de la préparation du rapport national.

#### Objectifs

L'objectif de cet atelier était de présenter des bonnes pratiques en matière de rédaction du rapport national présenté lors du 2<sup>e</sup> cycle, ainsi que du rapport à mi-parcours. Il s'agissait notamment de souligner à quel point les rapports à mi-parcours peuvent constituer un outil efficace d'évaluation de l'état de mise en œuvre des recommandations et aider à la préparation du rapport national du cycle suivant. L'atelier a permis également l'examen de certaines questions relatives à l'état de mise en œuvre, telles que présentées dans le Guide pratique de l'OIF et ce, afin de démontrer la progression de la mise en œuvre concrète des recommandations entre deux cycles.

Les discussions ont été axées, entre autres, sur les thèmes suivants :

- le rapport à mi-parcours et le rapport national ;
- l'état des progrès de mise en œuvre ;
- la coordination et les consultations.

#### Interventions et discussions en Groupes de travail

##### Les défis suivants ont été identifiés par les participants:

- Le rapport à mi-parcours est perçu comme une charge de travail et un fardeau financier supplémentaires dont le format et l'utilité ne sont pas toujours bien compris.
- Le déplacement des points focaux au sein des Ministères pour cause de mutation ou de promotion rend difficile la conservation d'une mémoire institutionnelle et donc la disponibilité des



informations pour la préparation des rapports nationaux et de mi-parcours en temps opportun. À cela s'ajoute la démotivation des points focaux et des personnes susceptibles de fournir des informations, faute d'intérêt ou par manque de statut juridique et/ou administratif précis les concernant.

- Des limites ont été constatées au niveau des compétences et de l'expérience de l'équipe technique de rédaction du rapport national en matière d'élaboration de stratégies ou de plans d'action, ainsi que d'identification et d'application d'indicateurs pour la mise en œuvre des recommandations.

### **La préparation des rapports nationaux et à mi-parcours**

- La participation de toutes les parties prenantes, notamment des ONG, dans le processus d'élaboration des rapports à mi-parcours et national s'avère particulièrement pertinente. La consultation et la participation active des parties prenantes doivent se faire bien en amont afin d'assurer que leurs perspectives et préoccupations soient prises en compte.
- Il est important d'inclure, dans le processus de préparation des rapports, les ONG spécialisées, en particulier celles qui représentent les populations les plus vulnérables car ce sont elles qui sont le plus souvent ciblées par les recommandations. Les ONG telles que celles travaillant sur les droits des femmes, les droits des migrants, et les droits des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI) sont citées en exemple.
- Par son caractère volontaire et son format sans contraintes, le rapport à mi-parcours permet au gouvernement de mieux expliquer sa position par rapport au statut de mise en œuvre des recommandations, et de faire un bilan de la situation des droits de l'Homme, facilitant ainsi la préparation du rapport national.
- Il peut s'avérer utile de présenter le rapport à mi-parcours sous forme de tableau. Celui-ci permet de suivre l'état de la mise en œuvre des recommandations regroupées par thèmes principaux et par action gouvernementale, et de relever les actions attendues pour la mise en œuvre et les résultats de ces actions sur l'amélioration de la situation des droits de l'Homme sur le terrain.

### **Des bonnes pratiques ont été identifiées en termes de suivi et de la mise en œuvre :**

- En République de Moldavie, l'actuel Plan national d'action pour les droits humains a été révisé conformément aux recommandations issues de l'EPU, ce qui a permis de réajuster les actions, de fixer les ressources financières, et d'établir un échéancier de mise en œuvre et des indicateurs.
- Au Maroc, l'INDH soumet des rapports d'information et lance des recommandations urgentes appelant à l'adhésion de l'État aux instruments internationaux des droits de l'Homme ; ces actions sont mentionnées dans le rapport national. Celui-ci est présenté et discuté devant les deux chambres du Parlement ce qui permet d'interpeller le gouvernement par le biais de questions écrites et orales.
- En Côte d'Ivoire, la préparation et l'adoption du rapport national se fait en plusieurs étapes, comme suit :

- les données sont présentées sous forme de tableau qui comprend, pour chacune des recommandations, la position de l'État ainsi que les actions de mise en œuvre ;
- lorsque la recommandation n'a pas été pleinement mise en œuvre, le stade d'avancement de mise en œuvre et les difficultés rencontrées sont notés ;
- la première ébauche du rapport est postée sur le site internet du Ministère chargé des droits de l'Homme afin de permettre un accès à une majorité de la population ;
- la consolidation du rapport s'effectue dans le cadre d'un atelier de validation sous la responsabilité du Ministère chargé des droits de l'Homme, avec la participation active des représentants des ministères et des institutions concernées ;
- le rapport est soumis au Conseil des droits de l'Homme.



## Atelier 4

# Assistance financière et technique pour la mise en œuvre des recommandations de l'EPU

## Contexte

L'Assemblée générale des Nations Unies a décidé que les activités du Conseil des droits de l'Homme devraient être guidées, entre autres, par les principes de la coopération internationale. À cet égard, et tenant compte de la responsabilité première des États dans la mise en œuvre des recommandations, la communauté internationale s'est vue attribuer un rôle d'assistance dans le suivi et la mise en œuvre des recommandations de l'EPU à travers le renforcement des capacités et l'assistance technique, en consultation avec le pays intéressé et avec l'accord de celui-ci. Dans ce cadre, un Fonds de contributions volontaires d'assistance technique et des renforcements des capacités dans le cadre de l'EPU a été établi et constitue ainsi une source de financement parallèle aux mécanismes multilatéraux.

Par ailleurs, depuis la création de l'EPU en 2008, l'OIF a mis en place un programme d'accompagnement des États francophones qui en font la demande. Ce programme qui propose une assistance technique s'est articulé autour de quatre axes :

- (a) appui aux efforts de sensibilisation et de mobilisation ;
- (b) appui à la rédaction du rapport national et/ou du rapport à mi-parcours ;
- (c) appui à la préparation de la session du Groupe de travail du Conseil des droits de l'Homme chargé de l'EPU ; et
- (d) appui à l'élaboration d'un plan de mise en œuvre des recommandations.

## Objectifs

Cet atelier visait le partage d'informations sur les différents fonds d'assistance financière et technique disponibles afin d'accompagner les États dans la mise en œuvre des recommandations et la préparation au prochain cycle de l'EPU. Ceci a permis un échange sur les différentes formes d'assistance technique et financière qui ont été fournies aux États par l'OIF, le HCDH, l'UE et d'autres institutions ou pays membres. Les participants ont également échangé des bonnes pratiques et examiné la manière d'améliorer la coopération sud-sud.

Les discussions ont été axées, entre autres, sur les thèmes suivants :

- les modes d'assistance financière et technique ;
- les besoins d'assistance financière et technique ;
- les difficultés rencontrées par les États.



### **Les défis suivants ont été identifiés par les participants:**

- Le manque de coordination des offres d'assistance financière et technique au niveau national provoque des duplications et ne permet pas d'optimiser l'utilisation des fonds disponibles.
- Les projets qui ont été financés et soutenus ne sont souvent pas renouvelés et l'État concerné ne dispose pas toujours des moyens nécessaires pour prendre la relève. Dans ces différents cas, l'impact est limité faute de suivi.

### ***Les prestataires d'assistance financière et technique***

#### **OIF**

L'OIF fournit une assistance technique qui s'articule autour de 3 axes principaux :

- l'appropriation du mécanisme de l'EPU (organisation de séminaires de sensibilisation);
- la mise à disposition d'expertise de haut niveau pour renforcer les capacités pendant la phase de préparation (élaboration du rapport national) et à l'étape de l'examen (lors de la formulation de recommandations et en ce qui concerne les réponses données à ces recommandations);
- le soutien à la mise en œuvre des recommandations à travers un appui en expertise pour l'élaboration de plans de mise en œuvre et la préparation du rapport à mi-parcours.

#### **HCDH**

Le HCDH met à disposition deux fonds d'assistance financière et technique pour soutenir les États dans le cadre du processus de l'EPU :

- le Fonds de contributions volontaires concernant la mise en œuvre de l'EPU, créé par le Conseil des droits de l'Homme. Ce Fonds constitue, parallèlement à d'autres mécanismes de financement multilatéraux, une source d'aide financière et technique pour aider les pays à mettre en œuvre les recommandations adoptées à l'issue de l'EPU en consultation avec le pays concerné et avec l'accord de celui-ci.
- le Fonds de contribution pour la participation au processus de l'EPU met à disposition un financement pour assurer le déplacement des représentants officiels des pays en voie de développement afin de présenter le rapport national et de prendre part au dialogue interactif, à Genève. De plus, ce Fonds soutient la formation des États membres à la préparation des rapports nationaux<sup>5</sup> et à la participation au processus.

#### **Secrétariat du Commonwealth**

Le Commonwealth soutient ses pays membres à se préparer et à participer aux sessions du Groupe de travail de l'EPU. Dans ce cadre, le Commonwealth :

- aide les États membres à mettre en œuvre les recommandations de l'EPU en collaboration avec toutes les parties prenantes;
- sert de forum aux États et aux autres parties prenantes afin de partager leur expertise, relever les défis, et élaborer des stratégies de mise en œuvre des recommandations de l'EPU ;
- agit comme plateforme et réseau entre les institutions gouvernementales et la société civile pour la mise en œuvre des recommandations.

## UPR info

- UPR Info est une organisation non-gouvernementale dédiée à la promotion et au renforcement de l'EPU et elle fournit un soutien à toutes les parties prenantes désirant participer à ce processus. Notamment, UPR Info :
- fournit une assistance technique pour la préparation du rapport national, du rapport à mi-parcours et du plan de mise en œuvre des recommandations issues de l'EPU, au niveau national ;
- favorise la bonne participation des différents acteurs du mécanisme, notamment des ONG.

## **Formes d'assistance financière et technique**

La liste non-exhaustive ci-dessous est tirée d'exemples concrets d'assistance financière et technique fournie aux parties prenantes dans le cadre du processus de l'EPU. Elle met en exergue les différentes formes d'assistance par divers prestataires, comme suit :

- Élaboration du plan de mise en œuvre des recommandations (plans sectoriels, calendrier d'exécution, définition des besoins en matière de renforcement des capacités) (OIF, HCDH, UPR Info) ;
- Accompagnement des États en vue de la préparation du rapport national et du rapport à mi-parcours et appui à la préparation de la session du Groupe de travail du Conseil des droits de l'Homme chargé de l'EPU (OIF, HCDH, UPR Info) ;
- Accompagnement et formation des INDH en vue de renforcer leurs connaissances du processus de l'EPU et leur capacité d'y participer pleinement (OIF, HCDH) ;
- Appui aux efforts de sensibilisation et de mobilisation à travers la tenue de séminaires francophones (OIF, HCDH) ;
- Appui aux ONG pour la mise en œuvre des recommandations de l'EPU à travers un renforcement de leurs capacités, le développement de synergies entre acteurs et le partage de bonnes pratiques (OIF) ;
- Élaboration d'indicateurs et de bases de données dans le cadre de la planification et du suivi de la mise en œuvre des recommandations (HCDH, PNUD) ;
- Organisation de réunions interrégionales portant sur l'engagement de la société civile, la diffusion d'informations sur le processus de l'EPU, et le partage de bonnes pratiques relatives à la préparation des rapports (HCDH, Commonwealth).

## **Certains bénéficiaires d'assistance financière et technique ont présenté leur expérience :**

Le Burkina Faso a bénéficié de l'expertise :

- de l'OIF pour l'élaboration du rapport national et le passage devant le Groupe de travail de l'EPU dans le cadre du 1er cycle;
- du HCDH pour l'élaboration de la stratégie et du plan de mise en œuvre des recommandations assorties d'un échéancier précis, la mise sur pied d'un mécanisme de coordination, l'organisa-



tion d'un atelier de validation, et l'application de systèmes d'information spécialisés pour le suivi des recommandations et des engagements volontaires;

- du PNUD pour renforcer les capacités des institutions, notamment par le biais de l'organisation d'ateliers de rédaction et de suivi des recommandations, et le soutien au processus d'évaluation des résultats.

Le Cameroun a bénéficié de l'expertise :

- de l'OIF pour la préparation de son passage au 1<sup>er</sup> cycle de l'EPU;
- de l'appui du Centre des Nations Unies pour les droits de l'Homme en Afrique centrale pour un atelier de formation des journalistes et défenseurs des droits de l'Homme sur les normes internationales en matière de liberté de presse et de déontologie, dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations issues de l'EPU.

La République de Moldavie a bénéficié du soutien du PNUD et du HCDH pour la formation des experts nationaux (des ministères et de la société civile) en matière d'EPU et pour la révision du Plan national d'action pour les droits humains conformément aux recommandations issues de l'EPU. Le pays a aussi reçu l'appui du HCDH pour la mise sur pied d'un mécanisme sectoriel de lutte contre la discrimination au sein du Ministère de la Santé, conformément aux recommandations issues de l'EPU. Ce mécanisme a pour mandat la collecte de plaintes, la formulation de recommandations aux prestataires de services de santé pour y remédier ainsi que l'élimination des problèmes systémiques afin de prévenir d'autres cas de discrimination.

Le Sénégal a bénéficié de l'appui technique du Bureau régional du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme à Dakar pour l'élaboration d'un plan d'action national pour la mise en œuvre des recommandations de l'EPU et des autres mécanismes des droits de l'Homme de l'Organisation des Nations Unies pour la période 2013-2015. Ce plan d'action national a été préparé en collaboration avec différents ministères et l'INDH, et validé avec les acteurs de la société civile et d'autres structures nationales de droits de l'Homme.

Le Togo a bénéficié de l'expertise :

- du Bureau du HCDH au Togo, qui a appuyé le Ministère des droits de l'Homme dans la restitution et la divulgation des recommandations issues de l'EPU aux différentes parties prenantes;
- de l'OIF pour l'élaboration du rapport national et du rapport à mi-parcours et l'appui au comité interministériel chargé de la rédaction de ces rapports.

Plusieurs exemples de coopération sud-sud ont été présentés :

- Mise à disposition d'experts des pays du sud pour renforcer la capacité des États du sud dans le cadre du processus de l'EPU (OIF) ;
- L'Indonésie a partagé son expérience et ses bonnes pratiques relatives à l'élaboration du rapport du 1<sup>er</sup> cycle et à la diffusion des résultats de l'EPU, avec le Cambodge, le Myanmar et la Thaïlande ;
- La Commission nationale indonésienne sur la violence à l'égard des femmes a organisé une réunion régionale à l'intention des institutions nationales des droits de l'Homme de la région d'Asie et du Pacifique, à propos, entre autres, de l'élaboration du rapport national.

## Séance de clôture

Modérée par **Mme Stela VOLONTIR, Correspondante nationale de la République de Moldavie auprès de l'OIF**, la séance de clôture du séminaire a bénéficié des interventions suivantes :

Les synthèses des travaux des trois groupes de travail pour chacun des quatre ateliers thématiques ont été présentées par leurs rapporteurs respectifs : la synthèse de l'atelier 1, qui avait pour thème « Outils et mécanismes de suivi : plan de mise en œuvre des recommandations de l'EPU », a été présentée par S.E. M. Fodé Seck, Représentant permanent la République du Sénégal auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève ; la synthèse de l'atelier 2, dont le thème était « Évaluation et mise en œuvre des recommandations de l'EPU », a été présentée par S.E. Mme Nakpa POLO, Représentante permanente de la République togolaise auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève ; la synthèse de l'Atelier 3, qui concernait la « Rédaction du rapport national », a été présentée par S.E. Mme Annick ANDRIAMAMPINANINA, Représentante permanente de la République de Madagascar auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève ; enfin, la synthèse de l'Atelier 4, concernant l' « Assistance financière et technique pour la mise en œuvre des recommandations de l'EPU », a été présentée par S.E. M. Pierre Claver NDAYIRAGIJE, Représentant permanent de la République du Burundi auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève.

La séance de clôture s'est conclue avec les allocutions de M. Bacre NDIAYE, Directeur de la Division du Conseil des droits de l'Homme et des procédures spéciales du HCDH, S.E.M. Ridha BOUABID, Ambassadeur, Représentant permanent de l'OIF auprès des Nations Unies à Genève, et M. Vladimir GROSU, Vice-ministre de la Justice de la République de Moldavie.

**M. Bacre NDIAYE, Directeur de la Division du Conseil des droits de l'Homme et des procédures spéciales du HCDH**, a relevé que ce séminaire a mis en exergue le caractère consensuel de l'EPU qui est devenu un élément indispensable de dialogue, aux plans tant national qu'international. Il a notamment mis en lumière :

- le caractère universel de l'EPU qui a permis d'apporter un éclairage rotatif et intermittent sur tous les pays, et de donner vie au principe d'universalité et d'égalité de traitement;
- le besoin de réduire le nombre de recommandations faites aux pays examinés et de formuler des recommandations concrètes, pratiques, et mesurables;
- l'importance du dialogue pour l'intégrité du processus sur le plan national, pour assurer son appropriation par les différents acteurs, et pour stimuler les échanges d'expériences entre pays sur la situation des droits de l'Homme;
- le caractère incontournable d'une volonté politique clairement exprimée transcendant les contraintes financières pour assurer un suivi en matière de droits de l'Homme ;



- les difficultés que posent les recommandations vagues, à caractère général ou embrassant un trop large spectre;
- le besoin d'adopter une méthode basée sur des indicateurs permettant d'assurer une approche respectueuse des droits de l'Homme, les normes internationales, et l'identification de résultats concrets et mesurables;
- le rôle du HCDH et des Nations Unies comme centre de liaison, bourse aux idées et échange de bonnes pratiques, en vue de fournir une assistance pour la mise en œuvre des recommandations.

En conclusion, M. Bacre NDIAYE a mentionné que le HCDH allait continuer à œuvrer en faveur d'un renforcement du processus de l'EPU avec les différents partenaires, en particulier avec l'OIF.

**S.E. M. Ridha BOUABID, Ambassadeur, Représentant permanent de l'OIF auprès des Nations Unies à Genève** a exprimé sa profonde gratitude à l'endroit des autorités de Moldavie pour l'accueil chaleureux qu'elles ont réservé aux participants. Au terme des débats, il a relevé que les objectifs du séminaire avaient été largement atteints, tel que démontré par les synthèses des ateliers. Il a noté que le séminaire a permis aux participants de :

- recueillir les éléments d'évaluation des États qui ont déjà présenté leur rapport dans le cadre du second cycle;
- échanger sur leurs expériences en matière de rapports à mi-parcours, et des différentes phases de préparation et de présentation du rapport national;
- mettre en lumière les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des recommandations issues de l'EPU, ainsi que les bonnes pratiques observées dans ce domaine;
- aborder la question essentielle de l'assistance technique et financière, dont de nombreux États ont besoin pour la mise en œuvre effective des recommandations, en partageant les différentes expériences relatives aux modes d'assistance financière et technique et aux difficultés rencontrées par les États pour y accéder.

M. BOUABID a soulevé un nombre de questions, qui pourraient être approfondies davantage par le Groupe francophone, notamment:

- la prolifération des recommandations;
- le rôle des troïkas dont l'impact sur l'amélioration de la formulation, de l'agencement et du regroupement thématique des recommandations devrait être mieux exploré;
- les modes d'intervention en matière d'assistance technique, en particulier la manière de passer d'une offre réactive à une offre proactive d'assistance technique qui tire profit d'une analyse exhaustive des recommandations formulées, basée sur des indicateurs convenus, et des besoins exprimés par les pays.

À l'issue de la séance de clôture, le Délégué de Wallonie-Bruxelles à Bucarest, M. Benoît RUTTEN, a officiellement proposé à l'ensemble des participants que la Fédération Wallonie-Bruxelles accueille la prochaine édition du séminaire francophone sur l'EPU. Cette proposition a été accueillie favorablement par l'assistance.

## V. Recommandations et conclusion

### RECOMMANDATIONS PRINCIPALES ISSUES DU SÉMINAIRE

#### *Les sessions du Groupe de travail de l'EPU*

- Le groupe des trois rapporteurs constitué par la « Troïka » lors de l'examen d'un État a un rôle important à jouer lors du processus de la préparation du rapport final. Conformément à la résolution 16/21, la Troïka encourage le regroupement des recommandations par thématiques.
- Le nombre de recommandations faites aux États examinés devrait être réduit considérablement. Les recommandations devraient être formulées de manière concrète, pratique et mesurable, afin de permettre aux États de les mettre en œuvre pendant la durée entre deux cycles.
- Le temps de parole des INDH lors de l'adoption du rapport national devrait être augmenté, compte tenu de leur statut unique d'organisation d'experts indépendants qui axe ses efforts sur la mise en œuvre des droits de l'Homme au niveau national.

#### *Le suivi et le plan de mise en œuvre*

- Il serait important que les ministères et toutes les parties prenantes comprennent le contenu et la portée des recommandations adressées à leurs pays et identifient les actions concrètes à mettre en œuvre et les indicateurs nécessaires pour une mise en œuvre efficace.
- La structure de coordination interinstitutionnelle responsable de récolter les informations pour assurer un suivi, devrait inclure en son sein un représentant des ONG crédibles et indépendantes, qui peut être désigné par l'ensemble des ONG impliquées dans le processus.
- *Les Principes de Belgrade*<sup>6</sup> sur la relation entre les INDH et les Parlements devraient être appliqués afin de développer conjointement des stratégies de suivi de l'EPU et de renforcer les collaborations et les liens entre les INDH et les Parlements à cet égard.
- Afin de mieux faire connaître le processus de l'EPU et les attentes en matière de mise en œuvre des recommandations, il serait utile d'élaborer une stratégie à l'attention des médias.

---

<sup>6</sup> *Les Principes de Belgrade*, sur la relation entre les Institutions nationales des droits de l'Homme et les Parlements, adoptés en février 2012, servent de guide sur la manière dont l'interaction et la coopération entre les INDH et les Parlements devraient être développées.



### **L'évaluation des actions de mise en œuvre des recommandations**

L'analyse des recommandations devrait se faire sur la base des indicateurs structurels, de processus et de résultats tels que détaillés dans le *Manuel sur les indicateurs des droits de l'Homme* publié par le HCDH<sup>7</sup>.

- La prise en compte des recommandations issues des organes de traité et des procédures spéciales concernant l'État examiné, ainsi que celles issues de plateformes, telles que celle de Beijing sur les femmes en 1995, devraient contribuer à l'identification et à l'élaboration d'indicateurs (quantitatifs et qualitatifs) de mise en œuvre.
- Pour mesurer l'amélioration de la situation des droits de l'Homme sur le terrain, il serait important d'effectuer un état des lieux au moment de l'adoption du rapport national aux fins d'établir des données de base qui peuvent être mises à jour pendant toute la période entre deux cycles.
- Des formations sur l'utilisation des indicateurs devraient être organisées à l'intention de toutes les parties prenantes afin de renforcer leurs capacités de mesurer les résultats concrets et l'impact des actions de mise en œuvre choisies. À cet égard, le Guide pratique de l'OIF et le manuel sur les indicateurs des droits de l'Homme développé par le HCDH peuvent servir d'outils très utiles.

### **Les rapports nationaux et à mi-parcours**

- La participation de toutes les parties prenantes, notamment des parlements, des INDH et des ONG, devrait se faire en amont du processus d'élaboration des rapports, afin d'y inclure les informations pertinentes sur la situation des droits de l'Homme sur le terrain et dans les régions plus reculées, et de tenir compte de leurs préoccupations.
- Le rapport à mi-parcours devrait devenir une pratique courante car il permet de faire un bilan sur le statut de la mise en œuvre des recommandations, d'identifier les actions qui sont encore à mener durant la période entre deux cycles, de désigner les besoins en matière d'assistance financière et technique, et de préparer l'élaboration du rapport national.
- Il serait utile de présenter le rapport à mi-parcours sous forme de tableau. Celui-ci permet de présenter la mise en œuvre des recommandations, par un regroupement des recommandations par thèmes principaux et par action gouvernementale, les actions attendues pour la mise en œuvre de la recommandation et les résultats attendus de ces actions sur l'amélioration de la situation des droits de l'Homme sur le terrain.
- L'OIF et le HCDH pourraient proposer des directives et partager des outils méthodologiques avec les États en vue de la préparation du rapport à mi-parcours et du rapport national, à travers des formations et une assistance technique.

---

<sup>7</sup> HCDH, Les Indicateurs des Droits de l'Homme: Un Guide pour Mesurer et Mettre en Œuvre, disponible sur : [http://www.ohchr.org/Documents/Issues/HRIndicators/Human\\_rights\\_indicators\\_fr.pdf](http://www.ohchr.org/Documents/Issues/HRIndicators/Human_rights_indicators_fr.pdf).

## ***L'assistance financière et technique***

- Il serait utile de développer, avec toutes les parties prenantes concernées, une stratégie globale d'assistance dans le cadre d'un soutien pour la mise en œuvre des recommandations, au niveau national et/ou régional, afin d'accompagner les États tout au long du processus de l'EPU, sur le plus long terme.
- Il est nécessaire d'appréhender l'offre d'assistance technique de façon proactive, plutôt que réactive, pour tirer profit d'une analyse exhaustive des recommandations formulées, basée sur des indicateurs convenus et des besoins exprimés par les pays.
- Les prestataires d'assistance devraient élargir l'éventail des acteurs susceptibles de bénéficier d'un soutien pour la mise en œuvre des recommandations de l'EPU et inclure notamment les ONG qui œuvrent souvent sur le terrain et peuvent promouvoir un meilleur respect des droits de l'Homme parmi les populations ciblées par les recommandations.
- La collaboration sud-sud en matière d'assistance technique devrait être encouragée car les États du sud sont à la fois demandeurs et prestataires d'assistance technique, et sont à même de partager leurs expériences et leurs connaissances avec les parties prenantes d'autres États.
- Les demandes et les offres d'assistance devraient figurer sur un site internet, afin que l'échange d'expertise et d'assistance en matière de mise en œuvre des recommandations soit facilité.
- Il serait utile de recourir de manière plus systématiques aux fonds volontaires de l'EPU établis par le Conseil des droits de l'Homme : le Fonds de contribution pour la participation au processus, et à l'organisation d'activités (séminaires, participation pour les discussions du groupe de travail); et le Fonds volontaire de l'assistance technique pour la mise en œuvre des recommandations.

## **CONCLUSION**

Ce 4<sup>e</sup> Séminaire sur l'EPU est venu confirmer l'utilité et l'importance pour les États francophones et autres parties prenantes de bénéficier d'un forum d'échanges, de réflexion et de concertation transrégionaux.

Les conclusions de cette rencontre mettent toutes l'accent sur la nécessité d'améliorer l'efficacité de ce mécanisme en réduisant le nombre de recommandations formulées par les États pairs, en s'assurant que celles-ci visent des objectifs concrets, pratiques et mesurés et en veillant à leur regroupement par thématiques, afin d'éviter lacunes et doublons.

Les participants de ce 4<sup>e</sup> séminaire ont également souligné l'importance de la coordination aux niveaux national et international afin d'assurer la mise en œuvre effective de ces recommandations. À cet égard, l'adoption d'un plan national de mise en œuvre identifiant les actions concrètes à réaliser et les indicateurs nécessaires, tel que proposé par le Guide de l'OIF, constitue un élément clé de réussite. Ce plan peut faciliter non seulement le suivi de la mise en œuvre mais peut contribuer utilement à la rédaction des rapports nationaux et des rapports à mi-parcours.

Les participants ont souligné la nécessité d'une stratégie globale d'assistance dans le cadre d'un soutien pour la mise en œuvre des recommandations, au niveau national et/ou régional, afin d'accompagner les États tout au long du processus de l'EPU, sur le plus long terme.

La clé de la réussite du mécanisme de l'EPU est donc la coordination dans le regroupement des recommandations, dans leur mise en œuvre et le processus de présentation de rapports et dans



l'identification des besoins en assistance technique. Ce besoin de coordination découle de la nature même de ce processus qui se veut un dialogue inclusif et transparent.

C'est dans cet esprit que l'OIF a organisé régulièrement des séminaires francophones depuis le lancement de ce mécanisme onusien et c'est par une coopération de toutes les parties prenantes que l'EPU peut espérer démontrer, au-delà de ses cycles d'examens périodique, sa pérennité et son efficacité à améliorer la situation des droits de l'Homme sur le terrain.

# Annexes



# Allocutions et discours



# Discours d'ouverture

S.E. M. Iurie LEANCĂ  
Premier ministre de la République de Moldavie

Madame le Haut-Commissaire adjoint,  
Monsieur le Président du Conseil des droits de l'Homme,  
Excellences,

Je suis très heureux de vous accueillir, à Chisinau, à l'occasion du 4<sup>e</sup> séminaire francophone sur le mécanisme de l'Examen périodique universel, dont la qualité du travail j'ai pu éprouver a maintes reprises, ainsi que mesurer son importance au service des droits de l'Homme.

Je tiens à remercier l'Organisation internationale de la Francophonie, ainsi que le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme et les partenaires bilatéraux – les ministères des affaires étrangères de la France, Suisse et Monaco, ainsi que la Fédération Wallonie-Bruxelles, pour l'engagement et le soutien dans l'organisation de cet événement.

Denis Diderot disait que «Chaque siècle a son esprit qui le caractérise», en le paraphrasant je dirais que l'esprit du notre, doit être celui des droits de l'Homme. En ce début de millénaire, nous avons fait ensemble le choix du renouvellement du mécanisme chargé de la promotion et la protection des droits humains à l'échelle internationale. Désormais, c'est à nous d'œuvrer ensemble afin de mettre en valeur avec toute la responsabilité cette plateforme pour améliorer la défense des droits de l'Homme dans le monde. Assurer l'universalité des droits humains nous demande d'agir sans faille pour réduire l'écart entre les politiques et les pratiques, faisant en sorte que chacun de nos citoyens puisse se réjouir pleinement de tous les biens communs de l'humanité.

Mesdames et Messieurs,

La création du Conseil des droits de l'Homme, avec le lancement du mécanisme de l'Examen périodique universel (l'EPU) en 2006, a montré comment une idée peut être transformée dans une initiative diplomatique avec l'appui des partenaires, à travers le dialogue et la coopération.

Le mécanisme de l'EPU est vraiment une combinaison de l'engagement permanent et de la condition fondamentale qui comporte les volets de l'équité et de la fermeté.

En outre, il rend son appui dans les efforts du Gouvernement et de la société tout entière dans la reconsidération de l'approche et des politiques afin de changer les réalités des droits de l'Homme sur le terrain.

La Moldavie est déterminée à mener à bout les réformes visant à améliorer la situation des droits de l'Homme, tout en renforçant les processus démocratiques et en redressant le pays dans la justice.



C'est le sens de l'action résolue de mon gouvernement pour la mise en œuvre du Plan national d'actions pour les droits humains qui comprend toutes les recommandations de l'EPU et de toutes les parties prenantes. À cet égard, nous avons établi un mécanisme de suivi de la mise en œuvre avec la participation des ONG et des partenaires de développement afin de renforcer tous les aspects de la coopération.

En ce qui concerne notre propre EPU, nous avons constaté que c'est une expérience précieuse mais toutefois difficile, qui mobilise à la fois le Gouvernement et tous les acteurs nationaux et internationaux.

Ceci nous a permis de comparer notre évaluation de la situation des droits de l'Homme avec celle des autres États membres des Nations Unies et des partenaires concernés.

Chers amis,

Les droits de l'Homme, la démocratie, l'État de droit sont aussi au cœur de notre coopération avec l'Union européenne, la finalité de laquelle est l'intégration européenne en tant que membre à droits pléniers. Grâce aux bons résultats dans le domaine de la protection des droits de l'Homme, un des quatre volets du Dialogue sur les visas, en commençant par 28 avril les Moldaves pourront voyager sans visas de courts séjours dans l'espace Schengen.

Dans le même esprit, nous poursuivrons la mise en application de l'Accord d'association avec l'UE, la signature duquel est prévue pour la fin de juin, en faisant avancer des importants chantiers de réformes pour l'avenir prospère et plus sûr pour nos citoyens dans la grande famille européenne.

Mesdames et Messieurs,

Nous avons réalisé certains progrès, mais nous devons faire face à de nouveaux défis. Heureusement, il y a de la volonté politique pour résoudre d'une manière cohérente toutes les questions relatives aux droits de l'Homme.

Le deuxième cycle de l'EPU marque la continuité des efforts déjà entrepris, par la mise en œuvre des recommandations du premier cycle, et dans le même temps des évolutions de la situation des droits de l'Homme en général. En vertu de son caractère universel et inclusif, c'est essentiel d'assurer la continuité de ce processus.

Nous espérons que le 4<sup>e</sup> séminaire francophone va contribuer au renforcement de l'Examen périodique universel et apportera une valeur ajoutée à la cause des droits de l'Homme, leur promotion et respect universel.

C'est un engagement que nous avons pris devant nos peuples ainsi qu'à l'égard de chacun d'entre nous. Bien sûr, nous le savons, c'est un chemin sinueux, tout au long duquel il y aura des doutes, des résistances, des hésitations, mais le retour au monde où seuls les propres intérêts comptent, ou dans lequel au nom de faux prétextes, on transige avec le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et avec les droits de l'Homme, est inconcevable et illusoire. J'ai confiance dans notre capacité à maintenir le cap et à trouver des solutions aux défis auxquels nous sommes collectivement confrontés, dans le respect des fondements du système international.

Je vous remercie

Mme Flavia PANSIERI  
Haut-Commissaire adjointe aux droits de l'Homme

Excellences,  
Mesdames, Messieurs,

C'est pour moi un honneur doublé d'un plaisir que de m'adresser à vous, à cet important séminaire sur l'Examen périodique universel. La mobilisation de l'ensemble du Haut-Commissariat pour soutenir l'examen périodique universel se reflète dans le niveau de représentation de sa délégation à cet évènement.

Ce séminaire organisé par l'Organisation internationale de la Francophonie conjointement avec les autorités moldaves avec le soutien et la participation du HCDH, s'inscrit dans la ligne des trois séminaires relatifs à l'Examen périodique universel, qui se sont tenus à Rabat en 2008 et 2010 et à Tunis en 2011. Ces séminaires conjoints sont une composante de coopération entre l'Organisation internationale de la Francophonie et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et se tiennent pour la première fois sur le continent européen.

Permettez-moi donc d'exprimer ma gratitude aux autorités moldaves pour leur volonté d'abriter ce séminaire et pour leur hospitalité. Cette volonté est également la démonstration du soutien de la Moldavie au processus de l'Examen périodique universel. Leur adhésion au processus de l'EPU se reflète dans le Plan d'action national des droits de l'Homme qui, arrivant à terme en 2014, est actuellement en cours de révision afin de s'assurer que les recommandations issues du premier cycle de l'EPU soient mieux prises en compte. Toutefois, le défi de nos hôtes, comme celui de tous les pays qui sont représentés à ce séminaire demeure la mise en œuvre effective et pratique des recommandations. J'en veux pour exemple les difficultés de la Moldavie à mettre en pratique les décisions antidiscriminatoires du « Conseil Moldave Égalité ». Le partage d'expériences qui caractérise les travaux de ces séminaires sera sans nul doute d'une grande utilité. À cet égard, je suis convaincue que la Moldavie qui prépare actuellement son rapport à mi-parcours, sera en mesure de partager ses vues et son expérience en la matière. J'ai eu moi-même le privilège au cours des deux derniers jours de prendre la mesure des efforts du pays dans le cadre d'une visite bilatérale que j'ai menée pour le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, à l'invitation des autorités moldaves. Le pays doit faire face à de nombreux défis mais la bonne volonté nécessaire pour les relever ne fait pas défaut.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

L'organisation de ces séminaires de formation hors du cadre du Palais des Nations ainsi que leur dimension transrégionale ont sans nul doute, grandement contribué à faire avancer la réflexion sur les modalités de l'Examen périodique universel et les options de renforcement du mécanisme. Ces rencontres ont permis de développer des échanges caractérisés par une franchise que renforcent leur information et la discrétion à leur mode bien anglaise de « Chatham house ».

L'utilisation de l'espace francophone pour l'organisation et la tenue de ces séminaires de formation permet de rassembler des pays de régions différentes, aux systèmes institutionnels et juridiques variés. Il permet aussi de donner corps et substance à la tradition commune de valorisation des droits de l'Homme et de l'État de droit qu'entendent cultiver les pays francophones.



Mesdames, Messieurs,

A mi-chemin de ce deuxième cycle de l'EPU et alors que le troisième cycle se profile à l'horizon, il est important de continuer à réfléchir sur les modalités et les moyens disponibles afin d'assurer le suivi du cycle précédent. D'abord en prenant acte de toutes les mesures que nombre d'entre vous ont déjà prises pour respecter les engagements formulés lors de l'examen précédent. A cet égard, les lignes directrices pour la préparation des rapports nationaux, adoptées par le Conseil des droits de l'homme dans sa décision 17/119, s'inscrivent clairement dans une perspective de périodicité qui est un des éléments fondamentaux du mécanisme de l'EPU. Pour le Haut-Commissariat, périodicité ne signifie pas répétition. En effet, la périodicité doit s'articuler autour des informations soumises ayant servi de base à l'examen et au dialogue interactif dans le cadre du groupe de travail. Elle doit permettre de mettre en exergue les avancées et autres changements survenus depuis l'examen précédent.

Cette périodicité doit par conséquent aller au-delà de la simple rhétorique et se traduire par une information et un dialogue continus permettant de concrétiser un des objectifs fondamentaux du processus de l'EPU; à savoir d'assurer l'amélioration de la situation des droits de l'Homme dans tous les pays sans exception. Toutes les stratégies de suivi doivent aller dans ce sens et relèvent d'abord de la responsabilité de l'Etat concerné, à charge pour la communauté internationale de leur prêter main forte. Je suis convaincue que nous sommes tous particulièrement conscients du fait que le pire avenir pour l'EPU serait qu'il se convertisse en un exercice incantatoire purement répétitif.

À cet égard, je me félicite des interventions dans le cadre du point 6 de l'ordre du jour du Conseil des droits de l'homme, relatif à l'examen périodique universel lors de la session qui vient de s'achever.

Certaines d'entre elles, notamment l'intervention de l'ambassadeur du Maroc au nom de 47 pays, ont fait des propositions concrètes visant à assurer l'intégrité et la viabilité du processus de l'EPU alors que nous serons bientôt aux portes du troisième cycle. L'engagement pris par ces pays 1) de limiter le nombre de recommandations, 2) de s'assurer que les recommandations soient plus précises et concrètes, que leur mise en œuvre soit plus facile et mesurable, et enfin 3) de soumettre des rapports à mi-parcours est une étape fondamentale dans l'évolution du processus de l'EPU à travers les différents cycles.

La thématique principale sur la mise en œuvre des recommandations abordée par ce séminaire est bienvenue à un moment où tous les acteurs impliqués sont engagés dans la considération et la mise en œuvre des recommandations, qui émanent de l'EPU mais aussi des autres mécanismes des droits de l'Homme. Nous souhaiterions toutefois que notre réflexion soit dans la perspective du troisième cycle qui sera décisif pour l'avenir de l'EPU tel que l'ont envisagé ses fondateurs.

A cet égard, je vous encourage à réfléchir sur les moyens d'assurer que ce troisième cycle permette de consolider de manière effective les acquis de l'EPU sur la base des pratiques positives développées au cours des deux premiers cycles et dans le respect des principes fondamentaux qui le régissent, notamment dans les domaines de la mise en œuvre des recommandations et de l'amélioration de la situation des droits de l'homme sur le terrain. Notre réflexion devrait également prendre en considération les documents servant de base à l'examen y compris la préparation des rapports nationaux que nous discuterons au cours de ce séminaire.

Le Haut-Commissariat se félicite aussi de la participation à ce séminaire d'institutions nationales des droits de l'Homme, de représentants de la société civile, ainsi que de représentants des équipes pays des Nations Unies. Cette participation traduit l'espace d'engagement pluridisciplinaire offert par l'Examen périodique universel au niveau national. Tous les acteurs auront à cœur de partager

leur expérience et leur vision en vue d'assurer la pérennité, l'utilité et l'efficacité d'un mécanisme universel.

De plus, dans la continuité des séminaires de formation de préparation à l'examen, j'ai le plaisir de vous informer que notre bureau va reprendre le cycle de formation destiné aux pays qui seront soumis à examen lors des prochaines sessions du groupe de travail.

Au nom de la Haut-Commissaire et en mon nom personnel, permettez-moi de vous souhaiter plein succès dans vos travaux dont nous nous réjouissons à l'avance de suivre les échanges et de récolter les résultats.

Je vous remercie de votre attention.



S.E. M. Baudelaire NDONG ELLA  
Président du Conseil des droits de l'Homme

S.E. M. Iurie Leancă, Premier ministre de la République de Moldavie,  
Mme Flavia Pansieri, Haut-Commissaire adjointe aux droits de l'Homme,  
M. Christophe Guilhou, Directeur de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme  
à l'Organisation internationale de la Francophonie  
Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

Je voudrais tout d'abord exprimer ma profonde gratitude à l'Organisation internationale de la Francophonie et au Haut-Commissariat aux droits de l'homme pour m'avoir invité à prendre part à ce séminaire de réflexion sur les voies et moyens d'améliorer la mise en œuvre effective du mécanisme de l'Examen périodique universel destiné aux pays de la Francophonie.

Qu'il me soit permis également de remercier le Gouvernement et le peuple de la République de Moldavie, pour l'hospitalité et les excellentes commodités mises à notre disposition depuis notre arrivée à Chisinau, ce qui de notre point de vue est le reflet de la qualité de la coopération de la Moldavie avec les mécanismes des droits de l'Homme.

Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

Le présent séminaire revêt une grande importance pour les pays de la Francophonie qui se préparent à présenter leur rapport national au titre du 2ème cycle de l'Examen périodique universel. Après Rabat et Tunis qui ont abrité les premières éditions de ce séminaire, ce 4e Séminaire est le forum indiqué pour les pays francophones pour partager leurs expériences, les bonnes pratiques, les défis à relever et surtout faire connaître leurs difficultés dans la mise en œuvre des recommandations dans la perspective d'une assistance technique.

Je garde un souvenir mémorable en tant qu'Ambassadeur du Gabon de la contribution substantielle de ce séminaire francophone à la préparation de l'Examen périodique universel, mon pays au titre du premier cycle et du second cycle.

Comme vous le savez, la création du mécanisme de l'Examen périodique universel est considérée comme l'une des innovations du Conseil des droits de l'homme.

Son importance est telle que six ans après l'examen du premier pays, l'EPU continue à progresser en notoriété et en considération, illustration faite par le nombre et la qualité des délégations des États membres venant prendre part aux travaux du Groupe de travail de l'EPU.

C'est un mécanisme coopératif basé sur les principes d'universalité, d'impartialité, d'objectivité, de non-sélectivité et de traitement égal de tous les États.

Le mécanisme de l'EPU a été établi par le Conseil dans l'optique d'éviter la politisation aussi bien des débats que de l'appréciation des situations et questions relatives aux droits de l'Homme.

Il constitue jusqu'à ce jour une plateforme idéale permettant à tous les États de se soumettre à une



évaluation objective de leurs obligations en matière des droits de l'Homme, y compris les politiques et programmes y relatifs.

Il nous appartient de ne ménager aucun effort pour consolider et préserver ces acquis et principes, condition sine qua non pour garantir le succès et le maintien de la notoriété de ce mécanisme.

Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

À la suite du réexamen des activités et du fonctionnement du Conseil en 2010, le mécanisme de l'EPU a enregistré un certain nombre d'avancées non négligeables, à savoir le renforcement du rôle et de la participation des institutions nationales des droits de l'Homme dans le processus de l'EPU.

C'est dans cette même dynamique que le Haut-Commissariat aux droits de l'homme vient de créer une nouvelle branche au sein de la division du Conseil des droits de l'homme et des procédures spéciales qui sera chargé uniquement des questions ayant trait à l'Examen périodique universel.

Je saisis cette opportunité pour saluer cette initiative du Haut-Commissariat et j'ai d'ailleurs déjà eu moi-même l'occasion de travailler avec cette nouvelle branche au cours de la 18<sup>e</sup> session du groupe de travail de l'EPU qui s'est tenue en début de cette année.

Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

L'Examen périodique universel évolue avec le temps car de nouvelles situations apparaissent au fur et à mesure que les sessions se tiennent et que les adoptions se font. Ces nouveaux défis nous interpellent et exigent une réponse afin de maintenir et renforcer l'intégrité et l'universalité de ce mécanisme.

Je voudrais encourager les participants à ce séminaire à tenir compte dans le cadre de cette réflexion et des échanges à venir et des défis devant être surmontés par ce mécanisme :

- Le premier défi que nous pouvons identifier est celui de la tentative réitérée de politisation du processus par certains États qui en profitent pour régler leurs différends bilatéraux et insister sur leurs divergences de vues ;
- Le second est liée à la clarification relative au paragraphe 31 de l'annexe à la résolution 5/1 sur la participation et la contribution des parties prenantes lors du processus d'adoption des rapports finaux des États examinés par le Conseil des droits de l'homme ;
- Le troisième défi a trait à la formulation de recommandations précises, pratiques, constructives, réalistes et réalisables, qui devraient aller de pair avec les moyens alloués par la communauté internationale pour aider le pays examiné à mettre en œuvre les recommandations issues de l'EPU lorsque le pays ne dispose pas de moyens pour le faire ;
- Le quatrième défi concerne la question de la soumission des addendum des États examinés pour faciliter la préparation des commentaires par les États membres et les autres parties prenantes lors de l'adoption par le Conseil des droits de l'Homme ;
- Le cinquième défi, non négligeable, est celui de la disponibilité des documents finaux dans toutes les langues officielles des Nations Unies. À cet effet, j'invite les participants à réfléchir également sur les solutions visant à améliorer cet aspect important pour la préservation de l'universalité de ce mécanisme ;

- Le sixième défi est lié à l'acquisition de l'assistance technique pour la mise en œuvre des priorités inscrites dans le plan national de mise en œuvre des recommandations acceptées par l'État examiné.

À cet égard, j'encourage les contributions au fonds volontaire pour la participation à l'EPU et au fonds volontaire pour l'assistance financière et technique qui aide à la préparation des rapports nationaux ainsi qu'à la participation des pays les moins avancés et la mise en œuvre des recommandations.

Enfin, j'invite les États à présenter dans la mesure du possible des plans nationaux de mise en œuvre des recommandations et ainsi des rapports d'évaluation à mi-parcours de mise en œuvre de ces recommandations acceptées pour en faciliter l'évaluation.

Je conclurai, Excellences, Mesdames et Messieurs, en souhaitant plein succès à vos travaux et j'attendrai avec impatience les conclusions de ce séminaire qui contribueront certainement à améliorer, à renforcer et à préserver les principes fondamentaux du mécanisme de l'EPU chers à notre Conseil des droits de l'Homme.

Je vous remercie.



M. Christophe GUILHOU  
Directeur de la paix, de la démocratie  
et des droits de l'Homme de l'OIF

Monsieur le Premier ministre,  
Madame la Haut-Commissaire adjointe aux droits de l'Homme  
Monsieur le Président du Conseil des droits de l'Homme  
Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,  
Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de vous adresser à toutes et à tous et, en particulier aux autorités moldaves, les plus sincères remerciements de Son Excellence Monsieur Abdou DIOUF, Secrétaire général de la Francophonie, pour votre engagement en faveur de ce Séminaire sur l'Examen périodique universel. Notre présence en Moldavie nous rappelle que l'Europe centrale et orientale constitue l'une des régions importantes du monde francophone. La réunion d'aujourd'hui et de demain constitue une marque de notre attachement et de notre solidarité au moment où un État voisin, pays observateur de la Francophonie, connaît des heures difficiles. À cet égard, je veux rappeler ici la position de notre Secrétaire général qui, la semaine dernière encore, a fermement condamné toute initiative ou intervention extérieure susceptible de porter atteinte à l'intégrité et à la souveraineté de l'Ukraine.

Nos remerciements s'adressent également à notre partenaire stratégique, le Haut-Commissariat aux droits de l'Homme des Nations unies, qui a mobilisé des ressources financières et humaines indispensables à l'organisation de ce Séminaire. L'organisation conjointe de cet événement, qui est devenu à présent un forum permanent francophone d'échanges, de réflexion et de concertation transrégionaux est l'un des fruits de notre partenariat. Créé en 2007, il n'a pas cessé de se renforcer depuis lors.

Je voudrais également remercier la Fédération de Wallonie-Bruxelles, la Suisse, la France et Monaco pour leur soutien financier qui a facilité la tenue de cet événement.

Grâce à tous ces efforts, ce séminaire peut compter sur la présence de représentants étatiques de haut niveau, venus de Genève et des capitales, ainsi que de délégués d'INDH et d'ONG des droits de l'Homme. Je me félicite également de la présence de deux membres de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie qui viennent rappeler l'importance du pouvoir législatif dans la mise en œuvre des recommandations de l'EPU.

Nous voilà donc au Quatrième Séminaire sur l'EPU, ce mécanisme qui réunit tous les États et vise à une amélioration de tous les droits de l'Homme sur le terrain. Que de chemin parcouru depuis le premier Séminaire, qui s'est tenu à Rabat en février 2008 ! L'idée était alors de réunir, avec le soutien des autorités marocaines, les membres de la communauté francophone pour contribuer de manière substantielle à la mise en œuvre de ce nouveau mécanisme onusien. Cette première rencontre nous a permis de défricher certaines questions et d'initier un forum original de discussion et d'échanges où chaque participant apportait sa propre expertise et s'enrichissait des compétences et expériences d'autrui.



Le deuxième Séminaire, qui s'est tenu également à Rabat en mai 2010, avait pour objectif de dresser un bilan à mi-parcours du 1<sup>er</sup> cycle. Cette deuxième rencontre nous a permis de consolider notre dialogue transrégional et d'approfondir les échanges d'expériences et de pratiques innovantes en termes de méthodologie.

Les conclusions et les recommandations issues de ces deux premières rencontres ont permis à l'OIF de mettre en valeur la volonté et l'engagement des pays francophones à consolider ce nouveau mécanisme onusien et de mieux cibler ses activités d'accompagnement de ses États membres.

Le troisième Séminaire sur l'EPU a eu lieu à Tunis fin octobre 2011, une semaine après la tenue du premier scrutin démocratique de l'histoire de ce pays. Cette rencontre a été axée sur la mise en œuvre des recommandations issues du 1<sup>er</sup> cycle de l'EPU. Elle a offert aux États membres et observateurs de l'OIF l'opportunité de préciser leurs besoins en matière de renforcement des capacités et d'assistance technique pendant la phase de suivi et de mise en œuvre des recommandations issues de l'EPU.

L'EPU a achevé son premier cycle d'examen en mai 2012 et a immédiatement entamé son deuxième cycle. L'originalité de ce nouveau mécanisme tient essentiellement à son caractère de progression continue et cyclique. Il ne s'agit pas pour les différentes parties prenantes de relâcher leurs efforts, une fois l'Examen passé. Au contraire, à l'issue de cet examen, des recommandations sont formulées et leur mise en œuvre doit être planifiée et initiée sans délai.

Nous sommes maintenant à la moitié du 2<sup>e</sup> cycle. Le mécanisme de l'EPU se trouve confronté à une heure de vérité. Il est, en effet, impératif que les recommandations acceptées par les États connaissent une mise en œuvre effective. Faute de quoi, c'est toute la crédibilité du mécanisme qui pourrait être compromise. En effet, à quoi cela servirait-il de répéter et d'accepter indéfiniment les mêmes recommandations si celles-ci ne sont pas mises en œuvre ?

Ce moment crucial donne toute sa valeur à notre 4<sup>e</sup> Séminaire. À ce jour, 34 États francophones ont déjà été examinés au cours du 2<sup>e</sup> cycle de l'EPU et une quarantaine d'autres restent à examiner. Leur expérience va nourrir notre réflexion et permettre à toutes les parties prenantes d'identifier les obstacles ainsi que les manières de les surmonter.

Notre Séminaire se veut un exercice concret de partage des expériences et leçons apprises. Il se décline en plusieurs objectifs complémentaires et interdépendants. C'est-à-dire l'échange de bonnes pratiques en matière d'élaboration de plan de mise en œuvre et le partage d'informations sur les différents fonds d'assistance financière et technique disponibles afin d'accompagner les États dans la mise en œuvre des recommandations.

En conclusion, permettez-moi de rappeler que l'intérêt des trois premiers séminaires tenait principalement à trois éléments :

- Le 1<sup>er</sup> est la mise en place d'un forum de concertation, informel, mais bénéficiant d'un haut niveau de représentation et de hauts fonctionnaires venus de Genève et des diverses capitales. Je tiens à les remercier ici de leur soutien et disponibilité ;
- Le 2<sup>e</sup> est le caractère inclusif de ces débats qui réunissent les États mais également les autres parties prenantes de ce processus : les Institutions nationales des droits de l'Homme (INDH) ainsi que les organisations non gouvernementales des droits de l'Homme ;
- Le 3<sup>e</sup> élément, ce sont les Séminaires ont donné lieu à des échanges libres et francs sur les vrais enjeux de l'exercice de l'EPU d'où n'était exclue aucune critique constructive. Je suis certain que ce même esprit animera nos débats.

Je suis également convaincu que tous les intervenants et participants nous éclaireront de leur expérience et que nous contribuerons tous ensemble à la consolidation de ce mécanisme onusien unique.

Au-delà et dans le souci d'efficacité qui nous anime, il sera utile qu'en conclusion de nos travaux, nous tirions des enseignements de ces quatre séminaires pour réfléchir ensemble à la pérennité du format qui a été le nôtre jusqu'à présent.

Je vous remercie de votre attention et souhaite plein succès à vos travaux.



# Interventions introductives

Mme Martine ANSTETT  
Sous-directrice droits de l'Homme, démocratie  
et État de droit de l'OIF

Madame la Directrice des affaires globales et des droits de l'Homme de République de Moldavie, chère Corina,

Madame la Directrice du Département sur l'EPU du HCDH, chère Shahrzad

Mesdames et Messieurs les ambassadeurs,

Mesdames et Messieurs,

La Francophonie a soutenu activement l'Examen périodique universel dès le lancement de ce mécanisme onusien en 2008. Cet appui trouve son fondement dans l'élargissement du mandat de l'OIF et repose sur un partenariat stratégique renforcé avec le Haut-Commissariat aux droits de l'Homme des Nations Unies.

En effet, les objectifs visés par l'EPU convergent avec les missions fondamentales confiées à la Francophonie depuis l'adoption de la Déclaration de Bamako de novembre 2000 sur la démocratie, les droits et les libertés dans l'espace francophone.

L'OIF s'est donc engagée aux côtés de ses États membres dans la mise en œuvre de l'EPU et très vite le besoin s'est fait sentir de créer un forum permanent d'échanges, de réflexion et de concertation transrégionaux à l'échelle du monde francophone. C'est ainsi qu'est née, en 2008, l'idée d'organiser, en coopération avec le HCDH, un premier séminaire francophone sur l'Examen périodique universel.

La tenue régulière de tels séminaires, ouverts à plusieurs parties prenantes, répondait au caractère inclusif et continu du mécanisme de l'EPU. Inclusif car ce mécanisme se veut transparent et participatif. Continu car ce dialogue est rythmé par des cycles d'examen où objectifs, recommandations et mises en œuvre alternent et se précisent mutuellement.

Les trois premiers Séminaires francophones sur l'EPU, qui se sont tenus à Rabat et à Tunis, ne se sont pas limités à établir un constat des avancées et des obstacles rencontrés. Ils ont également formulé des recommandations qui ont trouvé un écho dans les résultats du réexamen des activités et du fonctionnement du Conseil des droits de l'homme, adoptés en 2011.

Ces trois séminaires francophones ont également permis de définir un cadre d'accompagnement pour les pays francophones souhaitant recevoir une assistance technique. Ainsi, depuis 2008, l'OIF a fourni une assistance technique à 10 pays francophones et ce partage d'expertises a eu, de toute évidence, un impact positif sur le degré de préparation et d'appropriation du processus de



l'EPU. Ce soutien s'est focalisé autour de quatre axes : (a) appui aux efforts de sensibilisation et de mobilisation; (b) appui à la rédaction du rapport national; (c) appui à la préparation de la session du Groupe de travail du CDH chargé de l'EPU ; et plus récemment (d) l'appui à la mise en œuvre des recommandations.

Les séminaires francophones ont également mis en lumière un autre besoin crucial : celui d'un outil pratique proposant une approche intégrée de la mise en œuvre des recommandations issues de l'EPU et des autres mécanismes onusiens et régionaux des droits de l'Homme. Pour répondre à ce besoin, l'OIF a publié, l'année dernière, en 2013, un Guide pratique qui présente des outils méthodologiques et des bonnes pratiques en matière de plan de mise en œuvre des recommandations issues de l'EPU. Depuis lors, plusieurs formations organisées par l'OIF ou par d'autres partenaires ont diffusé ce Guide qui est en train de devenir un outil très apprécié dans le monde francophone et au-delà.

Comme vous le voyez, les séminaires francophones sont bien plus qu'une simple rencontre d'échanges et de bilan. Dans ce cadre original, des questions essentielles y sont examinées et débattues en toute liberté, des solutions sont proposées en matière de réforme structurelles et une impulsion décisive a été donnée afin de combler des besoins cruciaux en matière d'assistance technique ou d'outil méthodologiques.

Mais surtout ces séminaires francophones sont devenus au fil des années un forum irremplaçable réunissant sur un pied d'égalité de nombreuses parties prenantes y compris les INDH et les ONG. Ce forum a ainsi donné l'exemple d'un modèle « inclusif » où les États et les organisations internationales mais aussi les INDH et les autres acteurs de la société civile sont associés.

Pour assurer une réelle participation de la société civile, il faut doter celle-ci des moyens d'intervenir dans ce processus novateur et parfois un peu complexe. Dans ce domaine également, les séminaires francophones ont permis de déceler des besoins en matière de renforcement des capacités que l'OIF s'est employée à combler dans la mesure de ses moyens et en fonction des souhaits émis par les INDH et autres acteurs de la société civile.

Ce Séminaire, qui débute aujourd'hui, est axé sur la question de la mise en œuvre des recommandations, clé ultime de la crédibilité et de la pérennité du processus de l'EPU.

En effet, l'heure n'est plus aujourd'hui aux débats structurels ou méthodologiques. Le Guide de l'OIF montre, je crois, clairement ce qui doit être fait, par qui et dans quel ordre. Il faut s'attaquer maintenant aux problèmes de fond qui peuvent retarder la mise en œuvre des recommandations, y compris leur nombre sans cesse croissant et leur caractère parfois trop général.

C'est la raison pour laquelle nous vous proposons, au cours de ce séminaire et pour une partie des ateliers, de travailler sur trois recommandations transversales régulièrement formulées qui nous permettront concrètement d'identifier les obstacles et la manière de les surmonter. Nous avons choisi de mettre un accent particulier sur les droits de femmes et des enfants (deux des thèmes du prochain Sommet de la Francophonie à Dakar en novembre 2014) mais aussi sur l'accès à la justice, l'une de nos thématiques prioritaires.

Les deux premiers ateliers seront consacrés aux questions de suivi et aux plans de mise en œuvre des recommandations de l'EPU. Ces ateliers permettront notamment aux parties prenantes de se familiariser avec les éléments clé d'un plan de mise en œuvre, d'identifier les acteurs et les partenaires principaux et d'examiner les indicateurs permettant d'évaluer les actions de mise en œuvre. Ce dernier point sera analysé dans le cadre de l'atelier 2 dont la durée sera plus longue que les 3 autres en raison de l'importance du sujet.

Le troisième atelier est consacré à la rédaction du rapport national. Là également, nous allons focaliser notre attention sur les défis de mise en œuvre et examiner les bonnes pratiques en matière de rapport à mi-parcours adoptées par un certain nombre d'États francophones.

Le quatrième atelier va examiner la question de la solidarité internationale. En effet, la tâche de mettre en œuvre les recommandations issues de l'EPU ne repose pas uniquement sur les États et autres parties prenantes au niveau national. Les Nations Unies ont confié à la communauté internationale le rôle d'assurer le suivi et la mise en œuvre des recommandations de l'EPU par le renforcement des capacités et l'assistance technique, en consultation avec le pays intéressé et avec l'accord de celui-ci.

Dans le cadre de ce quatrième atelier, nous allons examiner les différents programmes et fonds d'assistance financière et technique disponibles afin d'accompagner les États dans la mise en œuvre des recommandations et la préparation au prochain cycle de l'EPU.

Je voudrais souligner ici un point important. Cette solidarité internationale ne doit pas se limiter à un transfert de compétences ou d'assistance Nord-Sud. Elle doit également relier des pays du Sud entre eux car chaque acteur peut être à la fois demandeur et bénéficiaire de l'expérience d'autrui. C'est la raison pour laquelle nous avons imaginé, dans cet atelier, un petit exercice original qui permettra de croiser les demandes d'assistance financière et technique et les offres d'expertise ou de compétences.

J'espère que ce bref aperçu du programme de ce séminaire a suscité en vous des envies de croiser vos expériences en toute liberté. Afin d'assurer un équilibre géographique et une bonne répartition des compétences, nous avons nous-mêmes composé les différents groupes qui travailleront au sein des 4 ateliers. La composition des groupes est affichée (à l'extérieur) et nous vous prions de respecter ce choix. Vous vous orienterez grâce aux pastilles sur votre badge : bleu pour le groupe 1, jaune pour le groupe 2 et rouge pour le groupe 3.

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter un bon séminaire. Quarante États et gouvernements de la Francophonie sont représentés ainsi que 13 INDH et plusieurs représentants d'ONG internationales et nationales, soit un total de 135 participants.

Je suis certaine, vu la qualité et le haut niveau des participants, que nos travaux déboucheront sur des recommandations positives et concrètes et qu'à l'issue de ces deux jours, notre attachement commun au mécanisme de l'EPU en sortira renforcé.



Mme Shahrzad TADJBAKHS  
 Cheffe de la branche de l'examen périodique universel  
 au Haut-Commissariat aux droits de l'Homme (HCDH)

Excellences, Mesdames, Messieurs,

C'est pour moi un plaisir de participer pour la première fois à ce quatrième séminaire francophone sur l'Examen périodique universel organisé par l'Organisation internationale de la Francophonie et les autorités moldaves avec le soutien et la participation du Haut-Commissariat aux droits de l'homme. Ma gratitude va donc à notre partenaire ainsi qu'à notre hôte pour le soutien à la tenue du séminaire, l'hospitalité appréciée et le cadre agréable offert à nos travaux. Je suis également particulièrement fière de participer à ce séminaire en ma qualité de Cheffe de la nouvelle Branche de l'Examen périodique universel. En effet, notre bureau a été en mesure de mettre en place une nouvelle structure exclusivement dédiée à l'EPU. Cette structure donne à l'EPU le même espace de choix que les autres mécanismes des droits de l'Homme. Particulièrement consciente du lien intrinsèque de ce mécanisme du Conseil des droits de l'homme, avec ledit Conseil, la nouvelle Branche s'intègre parfaitement dans la Division du Conseil des droits de l'homme et des procédures spéciales.

La mise en place de cette nouvelle Branche ne remettra pas en cause le caractère éminemment interdivisionnel de l'EPU au sein du Haut-Commissariat. Au contraire, l'approche intégrée du Bureau continue de respecter la nature pluridisciplinaire du processus tout en assurant la consolidation de la structure de soutien.

Chers collègues,

De l'avis de tous, l'EPU est un mécanisme globalement positif qui a ouvert la voie au dialogue, non seulement entre les États sur le plan international mais également entre les différents acteurs nationaux. L'EPU est également basé sur des principes et des modalités de fonctionnement assez complètes ayant leur source dans différentes résolutions du Conseil des droits de l'homme et déclarations du Président. L'EPU demeure un processus qui se nourrit également de la pratique, développée sur le plan international comme sur le plan national. Un principe fondamental est l'universalité. Sur le plan international, jusqu'à présent tous les États se sont présentés devant le groupe de travail. Cette participation de 100% des pays va au-delà du simple chiffre record et donne corps au principe d'universalité qui est la clé de voûte du processus. Il est donc primordial que ce principe soit préservé.

Tous les pays ont été représentés à un niveau national élevé et à part quatre situations particulières, tous les pays ont soumis un rapport national écrit – premier et deuxième cycles confondus. Lorsque l'on sait que la soumission d'un document n'est pas une obligation, de telles statistiques démontrent le sérieux avec lequel l'EPU est abordé par tous les participants.

La préparation du rapport national a souvent servi de catalyseur à un dialogue national que ce soit sur le plan interinstitutionnel ou entre les autorités et la société civile, y compris les Institutions nationales de défense des droits de l'Homme. Les parlementaires sont quant à eux des partenaires et acteurs émergeant dans ce processus.



Nous continuons donc à encourager une approche participative active et renforcée pour la préparation des rapports nationaux. Ce premier dialogue annonce les prémices du dialogue nécessaire tout au long du processus, y compris pour la mise en œuvre des recommandations.

**Périodicité** La préparation du rapport national m'amène à soulever la question de la périodicité. A cet égard, je voudrais répéter la Haut-Commissaire adjointe, que périodicité ne doit pas se confondre avec répétition. Sa préparation et les informations qui le nourrissent sont des indicateurs précieux de cette périodicité. Il est important de souligner que les rapports nationaux du deuxième cycle doivent refléter les mesures prises pour la mise en œuvre des recommandations ainsi que les développements survenus dans le pays.

Je voudrais ici saluer les rédacteurs de la résolution 5/1 et de son paragraphe 32 qui ont été particulièrement inspirés puisqu'ils permettent à l'État d'indiquer son soutien aux recommandations quand il le souhaite tout en ayant la possibilité de commenter et de noter les autres recommandations. Cette possibilité ouvre la voie au dialogue continu, et non figé, sur la globalité des recommandations.

En effet, selon la Résolution 5/1, toutes les recommandations font partie du document final. Je souhaite préciser que pour le Haut-Commissariat le document final de l'EPU est appréhendé de façon globale et qu'il est bien entendu que les États sont libres, voire même encouragés d'en faire rapport et d'engager des activités de suivi dans les mesures possibles sur des recommandations qui auraient été notées selon les catégories énoncées par la Résolution 5/1.

Dans ce contexte, la soumission d'un document additionnel écrit clarifiant la position des pays sur les recommandations est encouragée car avec l'engagement explicite, il sert de première référence pour les activités de suivi. Plus le document et la position de l'État sont clairs plus les activités de suivi sont facilitées, de même qu'est facilitée la possibilité d'en faire rapport.

Le rapport à mi-parcours donne quant à lui corps au principe de suivi et de périodicité, autre élément clé du processus de l'EPU. En effet, le rapport à mi-parcours est un premier état des lieux de la mise en œuvre des recommandations sur la base de l'examen précédent avec à l'esprit, l'examen suivant. Il est également un outil qui aide le pays concerné à dresser un premier bilan de ses activités de suivi et qui donne une indication à la communauté internationale des progrès réalisés et des défis auxquels fait face le pays concerné. Les rapports à mi-parcours sont de toute évidence un outil privilégié du processus et une pratique dont le Haut-Commissariat souhaite la propagation.

Chers collègues,

Tous les rapports et documents que je viens de mentionner doivent se baser sur des actions concrètes qui auront été menées à l'issue de l'examen précédent.

Nous sommes tous conscients que l'EPU sera jugé à l'aune du succès de la mise en œuvre concrète des recommandations et de l'impact. Le nombre sans cesse croissant de recommandations faites indique la mesure du défi. Pendant le premier cycle, l'EPU a généré plus de 20 000 recommandations. Alors que la moyenne des recommandations à la première session était de 18 par pays, la moyenne est passée à 120 recommandations aux sessions suivantes. Les autres mécanismes des droits de l'Homme génèrent également un nombre important de recommandations. Leur nombre accumulé est souvent difficile à gérer et à mettre en œuvre par les États concernés.

À cet égard, je me félicite de l'engagement pris par certains pays lors de la dernière session du Conseil de réduire le nombre de recommandations et de proposer des recommandations plus précises, pratiques, concrètes et dont la mise en œuvre soit mesurable. Cet engagement est une étape fondamentale pour assister les pays dans leur entreprise de mise en œuvre. Il est à espérer que de

plus en plus de pays se joindront à cet engagement et surtout le respecteront et que :

- les recommandations soumises qui font écho à des recommandations d'autres mécanismes des droits de l'Homme s'assurent qu'elles contribuent à en renforcer la portée ; et que
- chaque recommandation émise couvre un thème unique.

En effet, dans le souci de réduire le nombre total de recommandations, de plus en plus d'États soumettent sous un seul libellé une série de recommandations. Quelquefois les recommandations sont liées mais il existe de nombreux cas où les recommandations couvrent des sujets différents. Cette pratique a pour conséquence de compliquer la tâche des pays de se prononcer clairement sur ces recommandations à visages multiples, et d'assurer un suivi efficace.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

En conformité avec son mandat, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme est conscient du rôle important que nous avons dans le soutien aux États dans leur propre entreprise de mise en œuvre des recommandations, et le Bureau est impliqué dans ses efforts de soutien. Nous avons adopté une approche globale non limitée aux recommandations issues de l'EPU mais couvrant également celles émanant des autres mécanismes des droits de l'Homme, et l'approche et les modalités de soutien de notre Bureau sont doubles :

- En notre qualité d'organisation responsable de la promotion et de la protection des droits de l'Homme, nous offrons notre soutien technique et financier aux pays qui en font la demande, en travaillant étroitement avec eux pour identifier les recommandations à mettre en œuvre sur la base d'un plan d'action. Dans les pays dans lequel notre Bureau dispose d'une présence opérationnelle nous continuons de soutenir la mise en œuvre des recommandations.
- En notre qualité d'organisation dans le système des Nations Unies principalement responsable de la promotion et de la protection des droits de l'Homme, nous avons également un rôle de catalyseur. En effet, notre bureau s'assure que les recommandations des droits l'Homme et en l'occurrence celles issues de l'EPU sont intégrées dans les activités programmatiques des présences des Nations Unies sur le terrain.

Cette stratégie vise à assurer que tout le système des Nations Unies adopte une approche intégrée, unifiée au suivi de recommandations des droits de l'Homme et à assister les pays en la matière. Dans la mesure où notre présence nationale et régionale est limitée, le Haut-Commissariat a établi des partenariats avec différents acteurs, qu'il s'agisse du système des Nations Unies, des organisations régionales, d'institutions nationales ou représentant de la société civile pour encourager et faciliter le suivi aux recommandations émanant des mécanismes des droits de l'homme. Notre bureau est aussi activement engagé et travaille étroitement avec les coordonnateurs résidents du système des Nations Unies et autres acteurs dans les pays afin d'identifier les meilleurs moyens de mettre en œuvre et d'étendre cette stratégie, celle-ci donne vie au rôle de centre de liaison de l'assistance à fournir dans les pays qui a été envisagé pour notre bureau d'avance dans la résolution 16/21 du Conseil.

Je me réjouis d'entendre vos vues et opinions sur la manière de mener à bien notre mission dans ce domaine au cours de ce séminaire.

Chers collègues,

Avant de conclure, je voudrais me faire l'écho de l'appel lancé par le Président pour essayer de maintenir l'EPU comme un mécanisme de coopération, de partage d'expériences, de réalisations et de défis en matière de droits de l'Homme en dehors de toute forme de politisation et de bilatéralité.



sation. Nous sommes confiants que le rappel des principes de base et la pratique mise en place à cet égard permettront de préserver l'intégrité du processus.

En conclusion, permettez-moi de rappeler que la valeur ajoutée de l'EPU réside dans sa capacité à influencer et améliorer concrètement la situation des droits de l'Homme de toutes les femmes, tous les hommes, et tous les enfants dans le monde. Sa crédibilité s'exprime aussi dans l'efficacité du dialogue national et international pour la promotion des droits de l'Homme qu'il réussit à générer et à maintenir.

Les prochains cycles de l'EPU vont être cruciaux. Ils devront se baser sur les acquis des précédents mais aussi être à la mesure des espérances exprimées et des engagements pris. Le respect de leurs engagements par les États et la mise en œuvre des recommandations sont un premier indicateur de la nature et du succès du deuxième cycle.

Je vous remercie de votre attention.

# Discours de clôture

M. Bacre NDIAYE  
Directeur de la Division du Conseil des droits de l'Homme  
et des procédures spéciales au Haut-Commissariat  
aux droits de l'Homme (HCDH)

Monsieur le Ministre,  
Excellences, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Je voudrais tout d'abord exprimer au nom du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, et en notre nom à tous, notre gratitude à l'endroit des autorités moldaves pour le cœur mis à nous accueillir avec délicatesse et générosité dans leur pays où la chaleur et les saveurs de leur hospitalité ont dissipé les brumes et la pluie.

Notre gratitude va aussi à l'endroit de notre partenaire, l'OIF, qui, avec les autorités moldaves, a organisé de façon parfaite le séminaire qui nous réunit.

Nous voici maintenant au terme de notre rencontre après deux jours de discussions intenses et d'échanges empreints de franchise et de respect mutuel. De nombreuses questions ont été abordées. J'en soulignerai quelques-unes ici.

Ce séminaire, qui se tient dans la perspective du troisième cycle, a de nouveau contribué à mettre en exergue le caractère consensuel de l'EPU qui, la phase d'acceptation dépassée, est devenu un élément indispensable de dialogue, tant sur le plan national que sur le plan international. L'EPU doit permettre de porter la parole et la voix des habitants des villages ou des quartiers les plus éloignés à la salle XX du Palais des Nations à Genève, et, par-delà elle, par la caméra, au monde entier. En effet, le processus de consultations nationales est l'un des nombreux acquis de l'EPU. Il convient de le préserver et de le renforcer. Même si appliqué à des degrés divers, l'EPU a, en règle générale, permis d'enclencher un dialogue entre gouvernés et gouvernants. Ce dialogue est primordial pour l'intégrité du processus sur le plan national et pour assurer son appropriation par les différents acteurs, depuis la phase de préparation du rapport national jusqu'à celle de la mise en œuvre des recommandations et de l'évaluation de son impact en vue du cycle suivant. Sur le plan international, il a permis de générer des échanges d'expérience et un dialogue entre les différents pays du monde, sur la situation des droits de l'Homme dans tous les pays.

C'est l'universalité qui est la marque de l'EPU. Tous les efforts doivent être fournis pour toujours la préserver.

Le caractère universel de l'EPU a en effet permis d'apporter un éclairage rotatif et intermittent sur tous les pays, à tour de rôle et de donner vie au principe d'universalité et d'égalité de traitement



entre pays. Aucun pays, quel que soit le point cardinal dont il se réclame, n'est parfait, et tous les pays ont à apprendre les uns des autres.

Depuis sa création, l'EPU a suscité de nombreux espoirs comme artisan de changements concrets et de l'amélioration de la situation des droits de l'Homme partout. Toutefois, l'EPU est un outil de changement pas une fontaine de miracles. L'EPU ne peut à lui seul suffire à faire face à une crise majeure ou profonde des droits de l'Homme. En revanche, il peut aider à bâtir, pas à pas, une meilleure protection et une meilleure promotion de droits de l'Homme dans chaque pays. Pour être efficace, l'EPU sur la base d'une volonté politique sans fissure, et sur la base d'une assise nationale inclusive, a besoin de méthode.

La méthode et la rigueur doivent être observées à plusieurs niveaux : celui de l'analyse et de la thématisation des recommandations, comme celui de leur mise en œuvre progressive ainsi que de la mesure de son impact. Il est heureux que le format de notre séminaire, et notamment les discussions en groupe de travail, nous aient permis des échanges fructueux dans tous ces domaines.

Au niveau des recommandations, la réflexion initiée a permis de mettre en lumière les difficultés que posent les recommandations vagues, à caractère général ou embrassant un trop large spectre. Ce constat généralisé nous a confirmé que la première condition pour la mise en œuvre efficace des recommandations tient dans leur libellé et leur portée. Seules des recommandations claires et ciblées peuvent être traduites en actions concrètes. Un autre constat flagrant est la difficulté liée à la mise en œuvre de recommandations au nombre sans cesse croissant et le risque d'inondation, pour ne pas dire de noyade, qui en résulte. Plus de 100 recommandations pour un pays, dont beaucoup sont de nature générale, représente un défi improductif pour leur mise en œuvre effective.

J'encourage donc les pays de l'espace francophone qui ne l'ont pas encore fait, à se joindre à l'initiative interrégionale visant à 1) réduire le nombre de recommandations faites aux pays examinés; 2) formuler des recommandations concrètes, pratiques, facilement mesurables. Je les invite à mettre en œuvre ces mesures dès la prochaine session du groupe de travail dans deux semaines. De même, il est important que les recommandations faisant écho à des recommandations d'autres mécanismes en renforcent la portée au lieu de la diluer et que chaque recommandation se limite à un thème unique.

Chers collègues et amis,

Nous avons ensemble reconnu que la valeur ajoutée de l'EPU réside dans les changements concrets qu'il peut générer dans les pays à travers la mise en œuvre effective des recommandations issues du cycle précédent. Au cours des deux derniers jours, il y a eu des échanges fructueux sur les différentes méthodes de mise en œuvre des recommandations. Ces échanges ont permis de dégager, comme un élément préalable à cette mise en œuvre, le besoin de mettre en place une structure interinstitutionnelle (comité interministériel) par exemple, en charge de l'élaboration d'un plan d'action national pour la mise en œuvre des recommandations. Ce plan d'action doit être issu du dialogue, des consultations et des concertations entre les acteurs étatiques, les institutions à caractère national, et les membres de la société civile. Cette structure permettra d'identifier les structures nationales responsables de l'application des recommandations issues de l'EPU et les étapes de mise en œuvre. La mise en place d'une telle structure est le reflet de la volonté politique des pays et ne nécessite pas de moyens financiers considérables. Elle doit être l'expression d'une volonté nationale inclusive, en s'appuyant d'abord sur les moyens, notamment budgétaires, du pays. Elle doit s'appuyer sur une politique de communication constante, d'abord dans les langues du pays. Aucune assistance financière ne peut se substituer à la volonté et à l'implication réelle des acteurs nationaux. En effet, si vous me permettez cette image familière, il ne sert à rien de faire le plein de carburant d'une voiture sans moteur.

L'assistance internationale n'est pas uniquement financière mais peut aussi consister à échanger de bonnes pratiques entre pays de même ou à différents niveaux de développement et de différents systèmes légaux et culturels, mais qui ont toujours à apprendre les uns des autres.

La mise en œuvre des recommandations de l'EPU ainsi que son impact sur la promotion et la protection des droits de l'Homme, est une œuvre de longue haleine. Il s'agit d'assurer un progrès à court, à moyen, et à long terme. A cet égard, une méthode basée sur des indicateurs permettant d'assurer une approche respectueuse des droits de l'Homme, c'est-à-dire inclusive, participative, transparente, non-discriminatoire, et basée sur les normes internationales, avec l'identification de résultats concrets et mesurables, s'impose. Ces indicateurs permettront à la fois de mesurer et d'encourager le progrès. Ils permettront aussi de mesurer l'efficacité de mise en œuvre et d'identifier clairement là où l'assistance pourra permettre d'assurer un impact plus rapide ou plus large.

Les indicateurs facilitent un dialogue national continu et une continuité dans la mise en œuvre des recommandations entre deux rapports des différents cycles. En effet en mesurant les progrès accomplis, et en identifiant les obstacles à la mise en œuvre, les indicateurs encouragent à la fois l'action nationale et la coopération internationale, et ce, tout en identifiant les besoins en matière d'assistance. Ils servent aussi de base à l'élaboration de rapports à mi-parcours ou des interventions à n'importe quelle session du Conseil des droits de l'homme sous le point 6 de l'ordre du jour relatif à l'EPU. L'importance de la soumission de rapports à mi-parcours issus de consultations nationales avec les membres de la société civile et les Institutions nationales de droits de l'Homme, a été largement rappelée au cours des deux derniers jours.

De plus, et dans le cadre de l'approche intégrée de la mise en œuvre des recommandations issues des différents mécanismes des droits de l'Homme, y compris de l'EPU, telle que préconisée par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, les structures de coordination sont appelées à adopter la même approche permettant, pour ce faire, un gain de temps et de ressources et permettant également de donner corps au principe de complémentarité des différents mécanismes des droits de l'Homme, à savoir les organes de traités, les procédures spéciales et l'EPU .

En conclusion, et à l'issue de nos discussions, en particulier ce matin, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme est conscient de son rôle de centre de liaison, de bourse aux idées et de foire aux bonnes pratiques, en vue de fournir une assistance pour la mise en œuvre des recommandations, y compris au sein du système des Nations Unies. À cet égard, le rôle des équipes pays des Nations Unies, là où elles existent, doit être souligné. Il convient aussi de rappeler que la mise en œuvre et l'impact de l'EPU est l'affaire de tous les pays, prospères ou non.

Nous allons continuer à œuvrer dans ce sens avec nos différents partenaires, en particulier l'OIF. Je vous remercie de votre aimable attention, de votre participation active, d'avoir fait de Chisinau une ville poreuse à tous les souffles du monde et d'y avoir renforcé les portes de l'espérance, nonobstant les intempéries. Je vous souhaite un bon voyage de retour dans vos pays respectifs et vous remercie vivement de votre attention.



M. Ridha BOUABID  
Ambassadeur, Représentant permanent de l'Organisation internationale  
de la Francophonie auprès des Nations Unies à Genève

Monsieur le Ministre de la Justice de la République de Moldavie,  
Mesdames, Messieurs les Ambassadeurs,  
Monsieur le Directeur, Représentant du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme, cher Bacre,  
Monsieur le Directeur à la paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme de l'Organisation internationale de la Francophonie, cher Christophe,  
Distingués participants,  
Mesdames, Messieurs,

Pour la quatrième fois en six ans, l'OIF et le HCDH, viennent d'organiser dans un séminaire francophone consacré à l'Examen périodique universel. Cette quatrième édition a reposé sur un partenariat constructif avec les autorités moldaves. À l'issue des deux journées de travail que ce séminaire aura duré, je voudrais, au nom de l'OIF et de l'ensemble des participants, venus tant de Genève que des capitales de nos États membres, exprimer notre profonde gratitude à l'endroit des autorités de Moldavie pour l'accueil chaleureux qu'elles nous ont réservé.

J'associe à ces remerciements le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme avec lequel l'OIF développe, depuis plusieurs années, un partenariat tout à fait utile et fructueux.

Ce séminaire a également bénéficié de l'appui de la Suisse, de la Fédération Wallonie Bruxelles, de la France et de la Principauté de Monaco. Je tiens à les remercier encore une fois pour leurs contributions et leur soutien.

Monsieur le Ministre,  
Excellences, Mesdames et Messieurs,

À travers ses quatre ateliers thématiques centrés sur les outils et les mécanismes de suivi des recommandations, sur l'évaluation de la mise en œuvre des recommandations, sur la rédaction du rapport national et, enfin, sur l'assistance financière et technique pour la mise en œuvre des recommandations, ce séminaire poursuivait trois objectifs.

Il s'agissait notamment de :

- échanger sur les bonnes pratiques susceptibles d'être utilisées par d'autres États, afin d'identifier, de clarifier et de préciser dans certains cas, les moyens les plus appropriés de mise en œuvre des recommandations et d'évaluation des résultats ;
- échanger aussi les expériences relatives aux mécanismes et aux outils de suivi de la mise en œuvre des recommandations ;
- et enfin, réfléchir ensemble aux moyens permettant de mieux répondre aux besoins exprimés par nos pays en matière d'assistance technique.



Au terme des débats qui ont été les nôtres ces deux derniers jours, nous pouvons dire que ces objectifs ont été largement atteints. Les synthèses des ateliers qui viennent d'être présentées nous le démontrent amplement.

Ainsi, les pays qui n'ont pas encore présenté leur rapport dans le cadre du second cycle, ont pu recueillir les éléments d'évaluation de ceux qui se sont déjà prêtés à cet exercice, en termes de mobilisation de toutes les institutions et de toutes les structures de l'État, dans la mise en œuvre des recommandations issues du 1er cycle de l'examen.

Ils ont échangé également sur leurs expériences respectives ou potentielles en matière de rapports à mi-parcours, de même que sur la façon dont le second passage EPU s'est déroulé, dans ses différentes phases, allant de la préparation et la présentation du rapport, jusqu'à la formulation des recommandations et les réactions du pays examiné vis-à-vis de ces dernières, en passant par le dialogue interactif avec les autres États et le rôle et l'interaction avec les troïkas.

D'autre part, les échanges ont pu porter également sur les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des recommandations issues de ce mécanisme et sur les bonnes pratiques observées dans ce domaine. Des voies d'approche dynamiques et encourageantes ont pu être explorées.

Enfin, ce séminaire aura permis d'aborder la question essentielle de l'assistance technique et financière, dont de nombreux États ont besoin pour la mise en œuvre effective des recommandations, en partageant les différentes expériences relatives aux modes d'assistance financière et technique et aux difficultés rencontrées par les États pour y accéder.

Ce séminaire doit également son succès à la présence de parlementaires, de représentants d'institutions nationales et d'organisations non gouvernementales. Leur contribution dans les ateliers, aussi bien comme experts que comme participants, a incontestablement apporté une plus-value remarquable à nos travaux. Qu'ils en soient remerciés.

Nous sommes convaincus que les nombreux et riches échanges intervenus pendant cette rencontre de Chisinau positionnent le groupe des pays francophones au sein du Conseil des droits de l'homme pour contribuer utilement aux débats, aux choix et aux orientations qui ne manqueront pas d'intervenir, s'agissant de l'évaluation des deux derniers cycles d'une part, et du prochain recadrage des procédures de l'Examen périodique universel, d'autre part.

Le Groupe francophone pourrait, en effet, jouer un rôle important dans la prise de conscience et dans l'émergence de nouveaux consensus sur un certain nombre de modalités susceptibles de renforcer et de consolider le mécanisme de l'EPU.

Je pense notamment à la question, de plus en plus récurrente, de la prolifération du nombre des recommandations. D'une moyenne de deux à trois dizaines de recommandations par pays, formulées durant la première année du premier cycle, nous sommes en train de nous rapprocher à grands pas de la barre des deux cents recommandations, à mesure que nous nous rapprochons de la fin du second cycle.

Et cette question de la prolifération des recommandations pose elle-même le problème de la précision de ces recommandations et celle, aussi, de leur inévitable redondance.

Je pense aussi à la question du rôle des troïkas, insuffisamment débattue et dont l'impact sur l'amélioration de la formulation, de l'agencement et du regroupement thématique des recommandations devrait être exploré davantage.

Je pense également à la nécessité de repenser, à un moment ou un autre, nos modes d'intervention en matière d'assistance technique. À deux ans de la fin du second cycle de l'EPU, le moment est

peut-être venu de commencer à réfléchir sur la manière de capitaliser l'expérience acquise durant les deux derniers cycles et d'opérer des choix plus stratégiques qui se basent sur les enseignements tirés. En d'autres termes, et sans abandonner totalement les réponses ponctuelles à des demandes ponctuelles d'assistance technique, il s'agirait de voir comment peut-on passer d'une offre réactive à une offre proactive d'assistance technique qui tire profit d'une analyse exhaustive des recommandations formulées, analyse basée sur des indicateurs convenus, et des besoins exprimés par les pays, tant lors de leur passage à l'EPU qu'à l'occasion des rapports à mi-parcours qu'ils auraient présentés au Conseil.

Autant de questions qui pourraient être approfondies par nos pays membres et notamment au sein du Groupe de travail sur les droits de l'Homme, mis en place par le Groupe des Ambassadeurs francophones de Genève, afin de faire avancer la réflexion à leur sujet et contribuer, comme je le disais tout à l'heure, à l'émergence de consensus plus large à leur sujet.

Monsieur le Ministre,  
Excellences, Mesdames et Messieurs,

Je ne saurais terminer cette intervention sans adresser un mot particulier à chacune et à chacun d'entre vous pour votre participation assidue aux travaux de ce séminaire. Que les Ambassadeurs, Présidents modérateurs des ateliers, Représentants du HCDH, Représentants des Institutions nationales des droits de l'Homme et des organisations non gouvernementales, ainsi que l'équipe des rapporteurs qui s'est tant donnée pour que nous puissions clôturer les travaux à temps, trouvent ici l'expression de nos vifs remerciements.

Je n'oublie pas non plus qu'il y a beaucoup d'hommes et de femmes qui ne figurent sur aucune liste de participants, tels que ceux qui étaient chargés de la sécurité, la restauration et les services les plus divers de logistique, le transport... Sans leur concours, nous n'aurions pas pu arriver aux résultats qui viennent de nous être restitués. Je tiens à leur transmettre nos sentiments de gratitude pour la part qu'ils ont prise dans le succès de notre rencontre.

Il ne me reste plus qu'à saluer nos hôtes moldaves, en leur disant toute notre reconnaissance pour leur accueil, leur hospitalité et pour toutes les conditions qu'ils ont réunies pour nous permettre de travailler dans les meilleures conditions. Permettez-moi de porter une mention particulière à notre amie Corina CALUGARU, cheville ouvrière de cette rencontre, et à mes collègues de la Direction à la Paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme qui ont travaillé d'arrache-pied pour la tenue de ce 4<sup>e</sup> Séminaire.

A tous les participants, je souhaite enfin un bon retour chez vous, que ce soit à Genève ou dans vos pays respectifs, en vous promettant que, demain, encore plus qu'hier, la Francophonie restera à vos côtés, dans cette superbe entreprise qu'est la promotion et la protection des droits de l'Homme.

Je vous remercie.



# Synthèse des travaux en atelier



## Atelier 1

# Outils et mécanismes de suivi : plan de mise en œuvre des recommandations de l'EPU

*Rapporteur général*

*S.E. M. Fodé Seck,  
Représentant permanent la République du Sénégal auprès de l'Office des Nations  
Unies et des autres organisations internationales à Genève*

Les éléments ci-après constituent la synthèse des discussions des trois groupes de travail pour l'atelier 1.

Le Groupe 1, présidé par S.E. M. Fodé SECK, Représentant permanent du Sénégal auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, a bénéficié des interventions de Mme Modibo Traoré ASSETOU, Magistrate, Ministère de la Justice du Niger, M. Maurice Dheerujall Baramlall SEETULSINGH, Président de la Commission des droits de l'Homme de Maurice, et de Mme Corina CALUGARU, Chef de Division, Ministère des Affaires étrangères et de l'intégration européenne, République de Moldavie.

Le Groupe 2, présidé par S.E. M. Omar HILALE, Représentant permanent du Maroc auprès de l'Office des Nations Unies à Genève a bénéficié des interventions de M. Albert MPINDA, Secrétaire permanent du Comité interministériel des droits de l'Homme de la République démocratique du Congo et de Frère Emmanuel NTAKARUTIMANA, Président de la Commission nationale indépendante des droits de l'Homme du Burundi.

Le Groupe 3, présidé par S.E. Mme Kalliopi AVRAAM, Ambassadeur de Chypre en Roumanie a bénéficié des interventions de Mme Fong-Weng Poorun, Directrice de cabinet, Bureau du Premier ministre de Maurice et de M. Sondikan POPOLE, Journaliste, Commission nationale des droits de l'Homme du Togo.

L'atelier 1 avait pour but le partage des bonnes pratiques en matière d'élaboration de plan de mise en œuvre, la méthodologie de collecte d'informations, les actions de mise en œuvre, et l'appropriation du processus de suivi des acteurs et des partenaires principaux.

Les discussions ont permis de relever les défis et les bonnes pratiques pour les deux thématiques suivantes : le plan de mise en œuvre des recommandations, et les actions de mise en œuvre.

Les participants des trois groupes ont identifié les défis et les bonnes pratiques suivants :



## ***En ce qui concerne le plan de mise en œuvre :***

### ***Défis***

- Difficulté d'obtenir un tableau complet de la situation car, dans de nombreux pays, il y a pénurie de données fiables (par exemple en matière d'état civil ou de statistiques), ce qui entrave tout effort d'établir un état des lieux permettant d'identifier des priorités et de planifier des actions ;
- Difficulté d'établir des priorités dans des pays où tout est prioritaire (santé, éducation, logement) ;
- Difficulté à planifier les actions sur le court, moyen et long terme ;
- Difficulté de mise en œuvre des recommandations par manque d'implication des acteurs.

### ***Bonnes pratiques***

- Accorder davantage d'attention aux données qualitatives (plus longues à établir, d'un coût financier supérieur mais plus fiables) ;
- Regrouper les ONG afin de coordonner la collecte d'information dans la capitale et les différentes provinces;
- Maintenir une structure permanente chargée de la mise en œuvre pour assurer la continuité au-delà des changements de gouvernements et importance de désigner des points focaux EPU ;
- Mettre en place une structure de coordination et de suivi dépendant des plus hautes autorités de l'État (tel que le Premier ministre);
- Recommander à l'INDH qu'elle produise en annexe de son rapport annuel les recommandations issues de l'EPU;
- Recommander l'utilisation du Guide pratique de l'OIF.

## ***En ce qui concerne les actions de mise en œuvre :***

### ***Défis***

- Absence de ressources financières adéquates qui empêche la mise en œuvre, malgré la volonté politique;
- Absence de répartition claire des tâches et des responsabilités (ministères, agences, etc.);
- Vulgarisation et diffusion insuffisantes des recommandations au niveau national;
- Absence de coordination adéquate entre acteurs;
- Difficulté de désignation des points focaux droits de l'Homme stables et de mise en place d'organes nationaux en charge de l'EPU;
- Manque de communication entre le gouvernement et la société civile.

### ***Bonnes pratiques***

- Tenir compte de la situation socioculturelle du pays ;

- Budgétiser les actions dans le plan de mise en œuvre et identifier les besoins de renforcement des capacités ;
- Identifier et solliciter les partenaires au niveau international ;
- Sensibiliser les Parlements aux recommandations ;
- Responsabiliser les différents acteurs;
- Favoriser la participation active des INDH et de la société civile dans le processus de mise en œuvre ;
- Assurer la diffusion des recommandations issues de l'EPU auprès des partenaires financiers ;

### ***Recommandations générales***

- Réduire le nombre des recommandations, les répertorier et les thématiser ;
- Les États devraient tenir compte des recommandations relatives au financement de la mise en œuvre et mettre en place des politiques concrètes en la matière ;
- Intégrer toutes les recommandations issues de l'EPU, des organes de traités et des mécanismes de traité ;
- Sensibiliser les parlementaires aux actions de mise en œuvre et identifier les besoins de renforcement des capacités ;
- Identifier et solliciter les partenaires au niveau international.



## Atelier 2

# Évaluation de la mise en œuvre des recommandations de l'EPU

*Rapporteur général*

*S.E. Mme Nakpa POLO*

*Représentante permanente de la République togolaise auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève*

Les éléments ci-après constituent la synthèse des discussions des trois groupes de travail de l'atelier 2.

Le Groupe 1, présidé par S.E. Mme Nakpa POLO, Représentante permanente du Togo auprès de l'Office des Nations Unies à Genève a bénéficié des interventions de Mme Barbara FONTANA, Premier secrétaire, Cheffe adjointe de la Section des droits de l'homme de la Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, de M. Trung Thanh NGUYEN, Représentant permanent de la Mission permanente du Vietnam auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, et de Mme Soundous BENHALLAM, Attachée au Cabinet de Monsieur le Secrétaire Général des droits de l'Homme, Commission régionale des droits de l'Homme du Maroc, Errachidia Ouarzazate.

Le Groupe 2, présidé par S.E. M. Omar HILALE, Représentant permanent du Maroc auprès de l'Office des Nations Unies à Genève a bénéficié des interventions de M. Éric DODO BOUNGUENDZA Directeur général des droits humains au Ministère de la Justice du Gabon, de Mme Sophie BUSSON, Conseiller droits de l'Homme, Direction des Nations Unies, des Organisations internationales, de la Francophonie et des droits de l'Homme, Ministère des Affaires étrangères et du développement international, France, et de M. Jacques FRÉMONT, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec.

Le Groupe 3, présidé par M. Daniel DA CRUZ, Représentant permanent adjoint du Luxembourg auprès de l'Office des Nations Unies à Genève a bénéficié des interventions de Mme Marie-Claire OJOROU GUIWA, Ministre conseiller, Représentation permanente du Bénin auprès des Nations Unies, de Mme Venera DOMI, Directrice, Organisations Internationales, Direction générale des Relations multilatérales, Ministère des Affaires étrangères d'Albanie et de M. Roland CHAUVILLE, Directeur exécutif d'UPR Info.

L'atelier 2 avait pour objectif de promouvoir un échange sur l'évaluation de mise en œuvre des recommandations autour de thèmes et de catégories d'actions concrètes.

Les discussions ont permis d'identifier les défis et les bonnes pratiques pour les deux thématiques suivantes : le suivi de la mise en œuvre des recommandations et l'évaluation.



Les participants des trois groupes ont identifié les défis et les bonnes pratiques suivants :

### ***En ce qui concerne la mise en œuvre des recommandations***

#### ***Défis***

- Absence de stratégies et de politiques de mise en œuvre associant toutes les parties prenantes ;
- Difficultés de mise en œuvre et d'appropriation des recommandations par les partenaires clés dans un système fédéral ;
- Contenu et portée imprécis de certaines recommandations.

#### ***Bonnes pratiques***

- Regrouper et thématiser des recommandations facilite leur suivi ;
- Élaborer un plan de mise en œuvre ;
- Adopter une approche intégrée ;
- Identifier des mesures et des initiatives de mise en œuvre et des besoins de renforcement des capacités ;
- Impliquer les parlements et les partenaires de développement dans la détermination des coûts pour le budget.

### ***En ce qui concerne l'évaluation***

#### ***Défis***

- Manque de précision des actions pertinentes ce qui entrave le processus d'évaluation ;
- Les résultats des actions ne sont pas diffusés et ne sont donc pas connus par les parties prenantes ;
- Les indicateurs (structurels, de processus, et de résultats) sont censés s'appliquer dans tous les cas mais ne reflètent pas toutes les réalités nationales ;
- L'appropriation et l'application des indicateurs.

#### ***Bonnes pratiques***

- Renforcer l'appropriation et l'application des indicateurs (structurels, de processus, et de résultats).

#### ***Recommandations générales***

- Procéder à l'analyse des recommandations en se fondant sur l'indicateur structurel (évaluation des progrès), l'indicateur de processus (efforts entrepris pour honorer les engagements) et l'indicateur de résultat (engagements pris) ;
- Prendre en compte la réalité nationale dans l'élaboration des indicateurs tout en respectant les obligations internationales non-discrimination, participation).

## Atelier 3

### Rédaction du rapport national

*Rapporteur général*

*S.E. Mme Annick ANDRIAMAMPIANINA  
Représentante permanente de la République de Madagascar auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève*

Les éléments ci-après constituent la synthèse des discussions des trois groupes de travail de l'atelier 3.

Le Groupe 1, présidé par S.E. M. Annick ANDRIAMAMPIANINA, Représentante permanente de Madagascar auprès de l'Office des Nations Unies à Genève a bénéficié des interventions de M. Afrim JASHARI, Ministère des Affaires Etrangères, République de Macédoine, Correspondant national auprès de l'OIF et de Mme Julie GROMELLON, Représentante de la FIDH auprès de l'Office des Nations Unies à Genève.

Le Groupe 2, présidé par S.E. Mme Maria CIOBANU, Représentante permanente de la Roumanie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève a bénéficié des interventions de M. Ibrahim Al Khalil SECK, Directeur des affaires juridiques, Ministère des Affaires étrangères du Sénégal et de Mme Aliona GROSSU, Présidente a.i. du Centre «La Strada» (Moldavie).

Le Groupe 3, présidé par Mme Corina CALUGARU, Chef de Division, Ministère des Affaires étrangères et de l'intégration européenne, République de Moldavie a bénéficié des interventions de M. Fructueux BAKO, Directeur de cabinet adjoint du Ministère de la Justice de Côte d'Ivoire et de M. Jan POLLET, Chargé d'affaires politiques à Amnesty International (Belgique, section flamande).

L'atelier 3 portait sur la rédaction du rapport national, avec pour objectif d'échanger les bonnes pratiques en matière de rédaction du rapport national présenté lors du prochain cycle et/ou un rapport à mi-parcours. Il a également permis d'examiner certaines questions relatives à l'état de mise en œuvre telles que présentées dans le Guide pratique de l'OIF, et de démontrer ainsi la progression de la mise en œuvre concrètes de recommandations.

Les participants des trois groupes ont identifié les défis et les bonnes pratiques suivants :

#### ***En ce qui concerne le rapport national/à mi-parcours***

##### ***Défis***

- La difficulté d'associer l'ensemble des acteurs (Parlements, INDH, société civile) notamment dans les pays en crise, sortie de crise ou en phase de transition, ainsi que de coordination entre les ministères;
- Le rapport à mi-parcours est perçu comme une charge de travail et financière supplémentaire dont l'utilité n'est pas toujours bien comprise ;



- Le manque de ressources matérielles et financières au niveau national.

### **Bonnes pratiques**

- Préparer un rapport à mi-parcours car c'est un processus qui permet aux États de faciliter l'élaboration du rapport national et de faire état de la mise en œuvre ;
- Identifier les priorités parmi les recommandations en vue de la préparation des rapports à mi-parcours et national ;
- Favoriser les rencontres avec les ONG, les INDH et les autres parties prenantes ;
- Créer une entité de liaison composée de représentants de haut niveau des ministères et un représentant d'ONG afin de favoriser le dialogue ;
- S'inspirer de la structure des rapports des autres États ;
- Éviter les répétitions du rapport à mi-parcours dans le rapport national pour les recommandations déjà mises en œuvre.

### **En ce qui concerne la coordination et les consultations pour la mise en œuvre des recommandations :**

#### **Défis**

- Faire de l'EPU un processus continu et inclusif au niveau national et non un évènement qui s'arrête à l'adoption du rapport par le Conseil des droits de l'Homme ;
- Renforcer l'implication sur le long terme de l'ensemble des parties prenantes ;
- Communiquer sur les actions des ONG afin de les inclure dans le rapport ;
- Impliquer les ambassadeurs en tant que relais entre les capitales et les gouvernements ;
- Créer une plate-forme multisectorielle pour une évaluation permanente.

### **Bonnes pratiques**

- Impliquer les parlements de manière continue et active ;
- Tenir des consultations qui se font en amont du processus et qui assurent une meilleure coordination et une consultation réelle ;
- Assurer un suivi de la mise en œuvre qui est un processus continu entre deux cycles ;
- Élaborer une stratégie à l'attention des médias afin de mieux faire connaître l'EPU.

### **Recommandations générales**

- Augmenter le temps de parole lors de l'adoption du rapport national, notamment pour les INDH
- Proposer une méthodologie pour la préparation du rapport à mi-parcours ;
- Généraliser la bonne pratique du rapport à mi-parcours.

## Atelier 4

# Assistance financière et technique pour la mise en œuvre des recommandations de l'EPU

*Rapporteur général*

*S.E. M. Pierre Claver NDAYIRAGIJE*

*Représentant permanent de la République du Burundi auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève*

Les éléments ci-après constituent la synthèse des discussions des 3 groupes de travail pour l'Atelier 4.

Le Groupe 1, présidé par S.E. M. Pierre Claver NDAYIRAGIJE, Représentant permanent du Burundi auprès de l'Office des Nations Unies à Genève a bénéficié des interventions de Mme Myriam Claudine YABIYURE POUSSI, Conseiller juridique, Mission permanente du Burkina Faso auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, et de M. Subhas GUJADHUR, Directeur de l'ONG URG.

Le Groupe 2, présidé par S.E. Mme Maria CIOBANU, Représentante permanente de la Roumanie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève a bénéficié des interventions de M. Kokou MINEK-POR, Directeur p.i de la législation et de la protection des droits de l'Homme, Ministère des droits de l'Homme, Togo, de M. Alexis MAYANG, Sous-Directeur, Département des droits de l'Homme et de la Coopération internationale, Ministère de la Justice, Cameroun et de M. Arcadie ASTRAHAN, PNUD Moldavie.

Le Groupe 3, présidé par Mme Corina CALUGARU, Chef de Division, Ministère des Affaires étrangères et de l'intégration européenne, République de Moldavie a bénéficié des interventions de M. Pierre Thony MELODIN, Assistant Directeur des affaires juridiques, Ministère des Affaires étrangères de Haïti et de M. Roland CHAUVILLE, Directeur exécutif de URP Info.

L'atelier 4 portait sur la thématique assistance financière et technique pour la mise en œuvre des recommandations de l'EPU.

Cet atelier avait pour objectif de contribuer à une meilleure compréhension des différents fonds d'assistance financière et technique disponibles afin d'accompagner les États dans la mise en œuvre des recommandations et la préparation au prochain cycle de l'EPU. Il a également permis un échange sur les différentes formes d'assistance technique et financière qui ont été fournies aux États de la part de l'OIF, du HCDH, de l'UE et d'autres institutions ou pays et de discuter de l'appui qui pourrait être fourni dans le cadre d'une coopération Sud-Sud améliorée.



Les participants des trois groupes ont identifié les défis et les bonnes pratiques suivants :

### ***En ce qui concerne les modes d'assistance financière et technique***

#### ***Défis***

- La nécessité d'appréhender l'assistance technique de façon différente et proactive afin d'aborder le 3ème cycle avec une offre repensée ;
- La poursuite du processus d'assistance technique compte tenu des disponibilités financières ;
- Le manque de connaissance de certaines modalités de l'assistance fournie par les organisations internationales et inter-gouvernementales ;
- Le choix des recommandations à mettre en œuvre imposé par les bailleurs.

#### ***Bonnes pratiques***

- Identifier de manière précise des thèmes et secteurs nécessitant une assistance technique ciblée ;
- Renforcer la coopération sud-sud ;
- Réaliser une assistance auprès des États, des INDH et des ONG ;
- Recourir aux fonds du HCDH : fonds de contribution pour la participation au processus, et à l'organisation d'activités (séminaires, participation pour les discussions du groupe de travail); fonds volontaire de l'assistance technique pour la mise en œuvre des recommandations ;
- Mettre en place et /ou maintenir des comités interministériels réguliers qui assurent le suivi ;
- Impliquer les partenaires internationaux tout au long du processus ;
- Impliquer les équipes régionales et de pays ainsi que les agences onusiennes ;
- Faire figurer dans un portail les demandes en matière d'EPU pour que les pays puissent proposer leur expertise ;
- Aider les États à faire eux-mêmes plutôt que faire à leur place ;
- Coordonner les demandes et les offres pour éviter les doublons ;
- Possibilité pour des pays d'offrir leur aide en matière de traduction.

### ***En ce qui concerne l'assistance financière et technique fournie***

#### ***Défis***

- L'offre d'assistance technique est souvent conditionnée et imposée sans consultation préalable des bénéficiaires ;
- Identification du type d'expertise répondant aux besoins des États ;
- Le manque d'expertise et de cohérence dans l'identification des besoins de renforcement des capacités ;

- La nécessité d'une cohérence entre les demandes d'assistance relevant de l'EPU et les autres plans nationaux (par exemple, plan national pour l'égalité des genres) ;
- La méconnaissance des offres d'assistance financière et technique.

### ***Bonnes pratiques***

- Favoriser une approche intégrée de l'assistance technique et pas seulement sectorielle ;
- Coordonner le financement de l'assistance technique;
- Renforcer la coordination entre les différentes agences onusiennes;
- Proposer des projets financièrement réalistes;
- Profiter du débat général au titre du Point 6 de l'agenda du Conseil des droits de l'Homme pour évoquer les difficultés rencontrées par les États.

### ***En ce qui concerne les besoins d'assistance financière et technique***

#### ***Défis***

- L'offre d'assistance technique doit être orientée vers des projets sur le terrain;
- Une meilleure coordination de l'assistance technique;
- La difficulté d'utiliser les indicateurs de droits de l'Homme.

### ***Bonnes pratiques***

- Promotion de projets d'assistance technique nécessitant peu de ressources financières ;
- Production de manuels sur les indicateurs;
- Faire connaître les bonnes pratiques.



# Outils de planification et de suivi de la mise en œuvre des recommandations



# Plan de mise en œuvre en 10 étapes

Source : Guide pratique de l'OIF sur la mise en œuvre des recommandations et des engagements issus de l'EPU

## 1. Rassembler l'information :

- obtenir la liste des recommandations ;
- identifier et clarifier (le cas échéant) la réponse du gouvernement aux recommandations (acceptées, notées) ;
- établir la liste des engagements volontaires.

## 2. Regrouper les recommandations et les engagements par thèmes :

- en fonction des objectifs de la recommandation ou de l'engagement ;
- en fonction des actions attendues pour la mise en œuvre ;
- en fonction des résultats attendus en termes d'impacts sur l'amélioration de la situation des droits de l'Homme sur le terrain.

## 3. Identifier les actions et les résultats attendus tels qu'ils sont formulés dans les recommandations :

- en fonction des objectifs de la recommandation ou de l'engagement ;
- en fonction des actions attendues pour la mise en œuvre ;
- en fonction des résultats attendus en termes d'impacts sur l'amélioration de la situation des droits de l'Homme sur le terrain.

## 4. Identifier les mesures et les initiatives de mise en œuvre :

- mesures : lois, politiques, programmes ;
- critères : pertinence, précision.

## 5. Adopter une approche intégrée par secteur ou thématique prenant en compte :

- les recommandations pertinentes issues des autres mécanismes de droits de l'Homme ;
- les mesures convergentes du plan d'action national en matière de droits de l'Homme (PANDH) et des plans sectoriels (promotion de la femme et de l'enfant, santé, éducation, développement économique et social, etc.) ;
- la perspective genre et les besoins des groupes vulnérables ou marginalisés notamment sur la base des motifs de discrimination interdits.

## 6. Adopter une approche intégrée par secteur ou thématique prenant en compte :

- l'exécutif ;
- le législatif ;
- le judiciaire.

## 7. Identifier les partenaires de mise en œuvre au niveau national :

- l'institution nationale des droits de l'Homme (INDH) ;
- les organisations de la société civile (ONG).

## 8. Établir un échéancier de mise en œuvre prenant en compte :

- les échéanciers du cycle de l'EPU : rapports volontaires à mi-parcours, rapports pour le cycle suivant.



**9. Identifier les besoins en matière de renforcement des capacités et d'assistance technique et les partenaires de mise en œuvre au niveau international :**

- besoin ;
- partenaires.

**10. Etablir une stratégie de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre se basant sur :**

- les indicateurs de mise en œuvre sur la base des actions exigées ;
- les indicateurs de réussite sur la base de l'impact des mesures engagées ;
- le calendrier de mise à jour du plan de mise en œuvre ;
- le budget.

# Les indicateurs d'action de mise en œuvre et les indicateurs de progrès en matière des droits de l'Homme

Dans un *Guide relatif aux indicateurs de progrès de mise en œuvre dans le domaine des droits de l'Homme* publié en 2013, le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme propose un cadre conceptuel et méthodologique pour l'identification de trois types d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs relatifs aux droits de l'Homme.

L'évaluation de la mise en œuvre des recommandations issues de l'EPU nécessitera donc l'établissement de :

## Indicateurs structurels

*Évaluer la mise en œuvre effective des recommandations et des engagements de l'État si celui-ci doit ratifier des conventions internationales ou lever des réserves aux conventions auxquelles celui-ci est partie*

## Indicateurs de processus

*Évaluer la mise en œuvre des recommandations et des engagements si celui-ci doit adopter ou mettre en œuvre des lois, des politiques ou des programmes pour remplir des obligations découlant de ratification d'instruments internationaux- celui-ci est partie*

## Indicateurs de résultat

*Évaluer la mise en œuvre effective de recommandations et d'engagements issus de l'EPU pour améliorer la situation des droits de l'Homme sur le terrain*  
*Évaluer la manière et le degré d'impact sur la situation des droits de l'Homme sur le terrain des mesures choisies pour mettre en œuvre ces recommandations et des engagements*



Lors de l'élaboration de cette évaluation, les question et exemples suivants peuvent être utiles :

#### **Évaluation de la mise en œuvre (actions)**

*Quels sont les indicateurs structurels permettant de confirmer que les actions nécessaires ont été réalisées ? (exemple : date de ratification, de levée des réserves, ...)*

*Quels sont les indicateurs du processus qui permettront de confirmer que les actions nécessaires ont été réalisées ? (exemple : date d'adoption d'une loi, d'une politique ; évolution du budget national alloué à la mise en œuvre ...)*

#### **Évaluation de l'impact de la mise en œuvre sur l'amélioration de la situation des droits de l'Homme**

*Quels sont les indicateurs de résultats qui permettront de confirmer que les mesures choisies ont eu un impact sur l'amélioration de la situation des droits de l'Homme ? (exemple : nombre de cas de violation des droits traités par les Cours de justice, nombre de victimes ayant reçu une compensation...)*

L'identification des indicateurs de l'impact de la mise en œuvre des recommandations et des engagements sur les droits de l'Homme requiert fréquemment que les connaissances et les capacités en la matière soient renforcées. A cet égard, il est recommandé de prévoir la tenue d'un atelier de renforcement des connaissances et des capacités des acteurs concernés en matière de développement des indicateurs et d'évaluation spécifiquement axé sur le plan de mise en œuvre.

# Documents du Séminaire



# Programme

## 4<sup>e</sup> SÉMINAIRE FRANCOPHONE SUR L'EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL : LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS

Chişinău, 11 et 12 avril 2014

### JEUDI 10 AVRIL

Arrivée et accréditation des participants

### VENDREDI 11 AVRIL

<b>9h00 - 9h30</b>	<p><b>Cérémonie officielle d'ouverture</b></p> <p>M. Iurie LEANCĂ, Premier ministre de la République de Moldavie Mots de bienvenue</p> <p>Mme Flavia PANSIERI, Haut-Commissaire adjointe aux droits de l'Homme Mots de bienvenue</p> <p>M. Baudelaire NDONG ELLA, Président du Conseil des droits de l'Homme Mots d'introduction</p> <p>M. Christophe GUILHOU, Directeur de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme, Organisation internationale de la Francophonie (OIF) Allocution d'ouverture</p>
<b>9h30 - 10h</b>	<p><b>Photographie de famille</b></p>
<b>10h - 11h10</b>	<p><b>Séance plénière</b></p> <p>Modérateur : Mme Corina CĂLUGĂRU, <i>Directrice Affaires Globales et droits de l'Homme, Direction Générale de la Coopération Multilatérale, Ministère des Affaires Étrangères et de l'Intégration Européenne de la République de Moldavie</i> La Moldavie et l'Examen périodique universel (EPU)</p> <p>Mme Martine ANSTETT, <i>Sous-directrice droits de l'Homme, démocratie et État de droit, Organisation internationale de la Francophonie</i> Présentation des actions menées par l'OIF sur l'EPU et des objectifs du Séminaire</p> <p>Mme Shahrzad TADJBAKSHI, <i>Cheffe de la Branche de l'Examen Périodique Universel, Haut-Commissariat aux droits de l'Homme (HCDH)</i> Rappel des principes fondamentaux de l'EPU et mise en œuvre effective des recommandations issues du 1<sup>er</sup> cycle de l'EPU</p>
<b>11h10 - 11h30</b>	<p><b>Discussion</b></p>
<b>11h30 - 11h30</b>	<p><b>Pause-café</b></p>



11h30 - 13h	<b>ATELIER 1 : Outils et mécanisme de suivi : plan de mise en œuvre des recommandations</b> <b>Travaux en 3 groupes</b> <b>Thèmes</b> <ul style="list-style-type: none"><li>■ Le plan de mise en œuvre des recommandations</li><li>■ La méthodologie de collecte d'informations auprès des différentes parties prenantes</li><li>■ Les actions de mise en œuvre des recommandations</li><li>■ Les acteurs principaux et les partenaires de mise en œuvre des recommandations</li></ul>
13h00 - 14h30	<b>Déjeuner</b>
14h30 - 16h	<b>ATELIER 2 : Evaluation de la mise en œuvre des recommandations</b> <b>Travaux en 3 groupes</b> <b>Thèmes</b> <ul style="list-style-type: none"><li>■ Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des recommandations</li><li>■ Les actions de mise en œuvre des recommandations</li><li>■ Les indicateurs de mise en œuvre des recommandations</li><li>■ L'appréciation de la mise en œuvre des recommandations</li></ul>
16h00 – 16h30	<b>Pause-café</b>
16h30 - 18h	<b>ATELIER 2 (suite) : Evaluation de la mise en œuvre des recommandations</b> <b>Travaux en 3 groupes</b>
19h	<b>Cocktail offert par le Ministère des Affaires étrangères et de l'intégration européenne de la République de Moldavie</b>
<b>SAMEDI 12 AVRIL</b>	
9h00 – 10h30	<b>ATELIER 3 : Rédaction du rapport national</b> <b>Travaux en 3 groupes</b> <b>Thèmes</b> <ul style="list-style-type: none"><li>■ Le rapport à mi-parcours</li><li>■ L'état de la mise en œuvre</li><li>■ La coordination et les consultations</li></ul>
10h30 - 11h	<b>Pause-café</b>
9h00 – 10h30	<b>ATELIER 4 : Assistance financière et technique pour la mise en œuvre</b> <b>Travaux en 3 groupes</b> <b>Thèmes</b> <ul style="list-style-type: none"><li>■ Les modes d'assistance financière et technique</li><li>■ Les difficultés rencontrées par les Etats</li><li>■ Les besoins d'assistance financière et technique</li></ul>

13h00 -14h30

Déjeuner

14h30-16h

Suspension des travaux et programme culturel

16h00-18h

Séance de clôture

**Synthèse des 4 ateliers thématiques par les Présidents de séance**

**Allocutions officielles de clôture :**

- Allocution de M. Bacre NDIAYE, Directeur de la Division du Conseil des droits de l'homme et des procédures spéciales, Haut-Commissariat aux droits de l'Homme ;
- Allocution de M. Ridha BOUABID, Ambassadeur, Représentant permanent de l'OIF auprès des Nations Unies à Genève ;
- Allocution de M. Vladimir GROSU, Vice-ministre de la Justice de la République de Moldavie.



# Liste des participants

## 4<sup>e</sup> SÉMINAIRE FRANCOPHONE SUR L'EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL : LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS

Chişinău, 11 et 12 avril 2014

### ÉTATS ET GOUVERNEMENTS MEMBRES

#### ALBANIE

Directeur  
Ministère des Affaires étrangères  
*Mme Venera DOMI*

#### ANDORRE

Technicien au département des affaires multilatérales  
Ministère des Affaires étrangères  
*M. Juanjo LOPEZ LAVADO*

#### BÉNIN

Ministre conseiller  
Mission permanente du Bénin à Genève  
*Mme Marie Claire OUOROU GUIWA*

#### BURKINA FASO

Conseiller juridique  
Mission permanente du Burkina Faso à Genève  
*Mme Myriam POUSSI*

#### BURUNDI

Ambassadeur  
Mission permanente du Burundi à Genève  
S.E. M. Pierre Claver NDAYIRAGIJE

#### CABO VERDE

Premier secrétaire  
Mission permanente de Cabo Verde à Genève  
*M. Alcides BARROS*

#### CAMEROUN

Premier secrétaire  
Mission permanente du Cameroun à Genève  
*M. Innocent Bertin BIDIMA*

Sous-directeur de la Coopération internationale  
Ministère de la justice  
*M. Alexis MAYANG*

#### CANADA

Seconde Secrétaire en charge des droits de la personne  
Mission permanente du Canada à Genève  
*Mme Leigh MCCUMBER*

#### CENTRAFRIQUE

Ambassadeur, représentant permanent  
Mission permanente de Centrafrique à Genève  
*S.E. M. Leopold SAMBA*

#### COMORES

Délégué aux Droits de l'Homme, chargé du suivi dossier EPU  
Délégation aux Droits de l'Homme  
Ministère de la Justice, chargé des droits de l'Homme  
*M. Djazila SAENDOU*



## CONGO

Conseiller  
Mission permanente du Congo à Genève  
M. MASSAMBA

## CONGO (Rép. Démocratique)

Secrétaire permanent  
Comité interministériel des droits de l'Homme  
M. Albert MPINDA

Chargé d'affaires  
Mission permanente de la République démocratique du Congo à Genève  
M. Sébastien MUTOMB MUJING

## CÔTE D'IVOIRE

Directeur de cabinet adjoint  
Ministère de la Justice, des Droits de l'Homme et des Libertés publiques  
M. Jean Fructueux BAKO

Conseiller  
Mission permanente de Côte d'Ivoire auprès des Nations Unies, de l'OMC et des autres Organisations internationales à Genève  
M. Tiemoko MORIKO

## DJIBOUTI

Conseiller  
Mission permanente de Djibouti à Genève  
M. Mohamed Ahmed ABRO

## ÉGYPTE

Conseiller  
Mission permanente d'Egypte à Genève  
M. Ahmed BASSEL

Diplomate  
Ministère des Affaires étrangères  
M. Ayman MAMDOUH AMMAR

## EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE

Correspondant national auprès de l'OIF  
Ministère des Affaires étrangères  
M. Afrim JASHARI

## FRANCE

Chef du pôle droits de l'Homme  
Mission de la France à Genève  
Mme Jean-Noël LADOIS

Rédactrice  
Ministère des Affaires étrangères  
Mme Sophie BUSSON

## GABON

Directeur général des droits de l'Homme  
Ministère des droits de l'Homme  
M. Eric DODO BOUNGUENDZA

Conseiller chargé des questions juridiques et des droits de l'Homme  
Mission permanente du Gabon à Genève  
M. Didace MAYOMBO

## GUINÉE

Conseiller  
Mission permanente de Guinée à Genève  
M. Aboubacar CISSE

## GUINÉE ÉQUATORIALE

Directeur général des Droits de l'Homme  
M. Manuel MBA NCHAMA

## HAÏTI

Assistant Directeur des affaires juridiques  
Ministère des Affaires étrangères  
M. Pierre Thony MELODIN

Conseiller  
Mission permanente d'Haïti à Genève  
M. Pierre Marie Guy ST AMOUR

## LUXEMBOURG

Représentant adjoint  
Mission du Luxembourg à Genève  
M. Daniel DA CRUZ

## MADAGASCAR

Représentant permanent  
Mission permanente de Madagascar à Genève  
S.E. Mme Annick ANDRIAMAMPINANINA

Chef du service des affaires juridiques et des droits de l'Homme  
Ministère des Affaires étrangères  
Mme VeroHenintsoa ANDRIAMIARISOA

## MALI

Premier Conseiller  
Mission permanente du Mali à Genève  
M. Kanisson COULIBALY

Conseiller des affaires étrangères  
Ministère des Affaires étrangères  
*M. Mahamadou KEITA*

## MAROC

Ambassadeur - Représentant permanent  
Mission permanente du Royaume du Maroc à  
Genève  
*S.E. M. Omar HILALE*

Directeur de la coordination et de la promotion des  
droits de l'Homme  
Délégation interministérielle des droits de l'Homme  
*M. Abdelaziz KARRAKY*

Conseiller  
Mission permanente du Royaume du Maroc à  
Genève  
*M. Rabi OMAR*

## MAURICE

Directrice de Cabinet  
Bureau du premier ministre  
*Mme Kan Oye FONG WENG POORUN*

## MAURITANIE

Premier Conseiller  
Mission de Mauritanie à Genève  
*M. Sidi Ahmed AMAR OULD DIDI*

Conseiller  
Commissariat aux droits de l'Homme, à l'action  
humanitaire et aux relations avec la société civile  
*M. Hamoud BOWBE*

## MOLDAVIE

Vice-président de la Commission de la culture,  
recherche, jeunesse, sport et médias  
Parlement de la République  
*Mme Corina FUSU*

Docteur en Droit  
Faculté de Droit, Filière Francophone  
*Mme Diana SIRCU*

Doyen de la Faculté de Droit  
*M. Alexandru CAUIA*

Dr. Professeur agrégé  
Faculté de Droit  
*M. Vitalie GAMURARI*

Maître de conférences  
Faculté de Droit  
*Mme Olga BENES*

Membre du Conseil de Coordination de l'Audiovi-  
suel  
*Mme Mariana ONCEANU-HADIRCA*

Vice-président  
Commission Electorale Centrale  
*M. Stefan URITU*

Consultant  
Ministère de la Santé Département, de la planifica-  
tion et du développement stratégique  
*Mme Diana BITCA*

Directeur de la Direction, Agent Gouvernemental  
Ministère de la Justice  
*Mme Iulia GHEORGHIES*

Consultant  
Ministère de la Justice  
Direction des Relations Internationales et Intégration  
Européenne  
*Mme Oxana LEAHU*

Consultant Supérieur  
Ministère de la Justice  
Direction des Relations Internationales et Intégration  
Européenne  
*Mme Elena GORODISTEANU*

Consultant  
Ministère de la Justice  
Direction d'Analyse, suivi et évaluation  
*Mme Rodica CROITOR*

Consultant Supérieur  
Ministère de la Justice  
Direction d'Analyse, suivi et évaluation  
*Mme Angela ZAGAICIUC*

Directrice du Bureau pour la migration et l'asile  
Ministère des Affaires internes  
*Mme Olga POALELUNGI*

Directeur  
Ministère des Affaires internes  
Direction Analyse, Monitoring et Evaluation des  
politiques  
*M. Oleg GRAUR*

Inspecteur principal, Division pour la formation  
continue  
Ministère des Affaires internes  
Directions des ressources humaines, l'Inspectorat  
Général de Police  
*M. Pavel CUPEA*

Directeur de la Direction des Relations Internatio-  
nales et Intégration Européenne  
Ministère du Travail, de la Protection Sociale et de  
la Famille  
*Mme Lilia CURAJOS*



Consultant principal, Direction Analyse, Monitoring et Evaluation des politiques  
Ministère de l'Éducation  
*Mme Galina GAVRILITA*

Consultant, Direction Analyse, Monitoring et Evaluation des politiques  
Ministère de l'Éducation  
*Mme Viorica BURUIAN*

Consultant principal  
Ministère de l'Éducation  
*Mme Valentina GAICIUC*

Consultant principal  
Centre pour le Droit de l'Homme  
*Mme Olga VACARCIUC*

Conseiller  
Direction générale pour la coopération bilatérale  
Correspondant nationale auprès de l'OIF  
*Mme Stela VOLONTIR*

Conseiller, Division de l'ONU  
Ministère des Affaires étrangères et l'intégration européenne  
*M. Vladimir CHIRINCIUC*

Première Secrétaire Direction Générale Traités Internationales  
Ministère des Affaires étrangères et l'intégration européenne  
*Mme Cristina BURUIAN*

Première Secrétaire Direction Générale Traités Internationales  
Ministère des Affaires étrangères et l'intégration européenne  
*M. Nicu POPA*

Conseiller Direction Coopération Régionale  
Ministère des Affaires étrangères et l'intégration européenne  
*Mme Livia BULAT*

Deuxième Secrétaire  
Direction générale pour la coopération multilatérale  
Ministère des Affaires étrangères et l'intégration européenne  
*Mme Inga BOTNARI*

Troisième Secrétaire  
Direction générale pour la coopération multilatérale  
Ministère des Affaires étrangères et l'intégration européenne  
*M. Valentin MACARI*

Troisième Secrétaire  
Direction générale pour la coopération multilatérale  
Ministère des Affaires étrangères et l'intégration européenne  
*Mme Marina METELSCAIA*

Directeur Division de la Coopération International  
Ministère de la Culture  
*M. Andrei CHISTOL*

Consultant, Division de la Coopération International  
Ministère de la Culture  
*M. Orest DABIJA*

## **MONACO**

Diplomate  
Mission permanente de la principauté de Monaco à Genève  
*M. Johannes DE MILO TERRAZZANI*

Secrétaire des Relations Extérieures - Direction des affaires internationales  
*Mme Justine AMBROSINI*

## **NIGER**

Magistrate  
Ministère de la Justice  
*Mme Modibo TRAORE ASSETOU*

Premier secrétaire  
Mission permanente du Niger à Genève  
*M. Garba ISSOUFOU*

## **ROUMANIE**

Ambassadeur  
Mission permanente de Roumanie à Genève  
*S.E. Mme Maria CIOBANU*

## **RWANDA**

Cadre Multilatéral/ Droits de l'homme et question humanitaires  
Mission Permanente du Rwanda à Genève  
*M. Jean de Dieu BUDUREGE*

## **SÉNÉGAL**

Ambassadeur  
Mission permanente du Sénégal à Genève  
*S.E. M. Fodé SECK*

Directeur des Affaires juridiques  
Ministère des Affaires étrangères et des sénégalais de l'extérieures  
*M. Ibrahim Al Khalil SECK*

**SUISSE**

Premier secrétaire  
Mission permanente de la Suisse à Genève  
*Mme Barbara FONTANA*

**TCHAD**

Directeur adjoint de la Promotion et des droits de l'Homme  
Ministère des Droits de l'Homme  
*M. Adoum ATTIE*

Premier Conseiller  
Mission permanente du Tchad à Genève  
*M. Angui AWADA*

**TOGO**

Ambassadeur  
Mission permanente du Togo à Genève  
*S.E. Mme Nakpa POLO*

Premier secrétaire  
Mission permanente du Togo à Genève  
*M. Komlan NARTEH-MESSAN*

Directeur p.i. de la législation et de la protection des droits de l'Homme  
Ministère des droits de l'Homme, de la consolidation et de la démocratie  
*M. Kokou MINEKPOR*

**TUNISIE**

Conseiller des Affaires étrangères  
Ministère des Affaires étrangères  
*M. Anouar BEN YOUSSEF*

Conseiller  
Mission permanente de Tunisie à Genève  
*M. Sami BOUGACHA*

**VIETNAM**

Ambassadeur  
Mission permanente du Vietnam à Genève  
*S.E. M. Thanh T. NGUYEN*

Chef de la Division droits de l'Homme  
Division droits de l'Homme  
*M. Chi Thanh TRAN*

**WALLONIE BRUXELLES**

Délégué  
Délégation de la Fédération Wallonie-Bruxelles à Bucarest  
*M. Benoit RUTTEN*

**ÉTATS ASSOCIÉS****CHYPRE**

Ambassadeur de Chypre  
*S.E. M. Kalliopi AVRAAM*

Chargée des Affaires économiques et culturelles  
Ambassade de Chypre  
*Mme Mioara ADAMOPOULOU*

**INSTITUTIONS NATIONALES DES DROITS DE L'HOMME****ALBANIE**

Directeur des Relations extérieures  
Avocat du Peuple  
*M. Emirjon KACAJ*

**BURUNDI**

Président  
Commission nationale indépendante des droits de l'Homme  
*Frère Emman MANA*



## CANADA/QUÉBEC

Président  
Commission des droits de la personne et des Droits  
de la jeunesse  
*M. Jacques FREMONT*

## CÔTE D'IVOIRE

Présidente  
Commission nationale des droits de l'Homme  
*Mme Paulette EZOUEHU BADJO*

## ÉGYPTE

Membre  
Conseil national des droits de l'Homme  
*M. Ahmed HASSAN*

## HAÏTI

Protectrice du Citoyen  
Office de la Protection du Citoyen  
*Mme Florence ELIE*

## LUXEMBOURG

Secrétaire générale  
Commission consultative des droits de l'homme  
*Mme Fabienne ROSSLER*

## MALI

Médecin  
Commission nationale des droits de l'Homme  
*M. Beffon CISSE*

## MAROC

Rattachée au Cabinet de Monsieur le Secrétaire  
Général des Droits de l'Homme  
Conseil national des droits de l'Homme  
*Mme Soundous BENCHALLAM*

## MAURICE

Président  
Commission des droits de l'Homme

*M. DheerujallBaramlall SEETULSINGH*

## MAURITANIE

Présidente  
Commission nationale des droits de l'Homme  
*Mme Irabiha ABDEL WEDOUD*

## MOLDAVIE

Consultant Superior, Direction Politiques Antidiscriminatoires  
Conseil pour la prévention et l'élimination de la  
discrimination et l'assurance de l'égalité  
*Mme Alina CALUGHER*

Consultant, Direction Politiques Antidiscriminatoires  
Conseil pour la prévention et l'élimination de la  
discrimination et l'assurance de l'égalité  
*Mme Elena BUMBU*

Spécialiste principale, Service de coopération des  
institutions nationales et internationales  
Conseil pour la prévention et l'élimination de la  
discrimination et l'assurance de l'égalité  
*Mme Tatiana CAMINCEAN*

Consultant Superior, Direction juridique  
Conseil pour la prévention et l'élimination de la  
discrimination et l'assurance de l'égalité  
*M. Dmitrii RUSSU*

## SÉNÉGAL

Président  
Comité sénégalais des droits de l'homme  
*M. Alioune TINE*

## TOGO

Directeur de la  
Commission nationale des droits de l'Homme  
*M. Sonkiban POPOLE*

## ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

### AMNESTY INTERNATIONAL

Chargé des Affaires politiques  
*M. Jan POLLET*

### CENTRE DE RESSOURCES POUR LES DROITS DE L'HOMME

Project Manager, Président de l'Alliance anti corruption  
*Mme Olga BITCA*

Membre du Comité Consultatif de la Convention-Cadre  
*Mme Aliona GROSSU*

#### **FIDH**

Responsable du bureau auprès des Nations Unies  
*Mme Julie GROMELLON*

#### **UPR INFO**

Directeur exécutif  
*M. Roland CHAUVILLE*

#### **URG (Universal Rights Group)**

Directeur  
*M. Subhas GUJADHUR*

### **ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE**

Député  
*M. Vincent KANGULUMBA MBAMBI*

Député  
*M. N'Guessan KOUAME*

### **ORGANISATIONS INTERNATIONALES**

#### **CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME**

Président  
*M. Baudelaire NDONG ELLA*

Assistante du Président du Conseil des Droits de l'homme  
*Mme Esther MENA ARLACÓN*

#### **PNUD - MOLDAVIE**

Assistant du projet  
 Office du Haut-commissariat aux droits de l'homme  
*Mme Alina GRIGORAS*

Consultant pour les droits de l'homme et la santé  
 Office du Haut-commissariat aux droits de l'homme  
*M. Arcadie ASTRAHAN*

#### **HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES AUX DROITS DE L'HOMME (HCDH)**

Haut-Commissaire adjointe aux droits de l'homme  
*Mme Flavia PANSIERI*

Directeur de la Division du Conseil des droits de l'homme et des procédures spéciales  
*M. Bacre NDIAYE*

Cheffe de la Branche de l'examen périodique universel  
*Mme Shahrzad TADJBAKSH*

Représentante HCDH-TOGO  
*Mme Olatokumbo IGE*

Branche de l'EPU  
*Mme Myriam TEBOURBI*

Chef de la section Europe et Asie centrale  
*M. Hulan TSEDEV*

Human rights adviser  
*M. Claude CAHN*

#### **ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE**

Directeur de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme  
*M. Christophe GUILHOU*

Représentant permanent auprès des Nations Unies à Genève  
*M. Ridha BOUABID*

Sous-directrice droits de l'Homme, de la démocratie et de l'Etat de droit  
*Mme Martine ANSTETT*

Sous-directrice du Protocole  
*Mme Catalina SPINU*

Spécialiste de programme  
*M. Salvatore SAGUES*

Spécialiste de programme  
*M. Bakary BAMBA*

Attachée de programme  
*Mme Delphine COUVEINHES-MATSUMOTO*



#### **EXPERTS OIF**

*M. Hamid GAHAM*

*Mme Cécilia THOMPSON*

*Mme Alexandra VELEVA*

#### **ORGANISATION LOGISTIQUE**

Attachée au service des Conférences  
*Mme Dominique GIRAULT*

Attachée de programme  
*Mme Marine REVEL*

Attachée d'administration et de gestion  
*Mme Bijou Diana SOUMANOU*

# Programme des ateliers

4<sup>e</sup> SÉMINAIRE FRANCOPHONE SUR L'EXAMEN  
PÉRIODIQUE UNIVERSEL : LA MISE EN ŒUVRE  
DES RECOMMANDATIONS

Chişinău, 11 et 12 avril 2014



<b>ATELIER 1 - Outils et mécanismes de suivi : plan de mise en œuvre des recommandations de l'EPU</b> Vendredi, 11 avril - 11h30 – 13h (Durée : 1h30)	<b>GROUPE 1</b> <b>Rapporteurs OIF :</b> C. THOMPSON D. COUVEINHES-MATSUMOTO	<b>GROUPE 2</b> <b>Rapporteurs OIF :</b> S. SAGUES – A. VELEVA	<b>GROUPE 3</b> <b>Rapporteurs OIF :</b> B. BAMBA – H. GAHAM
<p><b>Objectif :</b> <i>CCet atelier a pour but de partager les bonnes pratiques en matière d'élaboration de plan de mise en œuvre, avec un accent sur les éléments clé de l'élaboration d'un plan de mise en œuvre des recommandations, la méthodologie de collecte d'informations, les actions de mise en œuvre, et l'appropriation du processus de suivi des acteurs et des partenaires principaux.</i></p> <p><b>Thèmes proposés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Le plan de mise en œuvre des recommandations</li> <li>■ La méthodologie de collecte d'informations</li> <li>■ Les actions de mise en œuvre des recommandations</li> <li>■ Les acteurs et les partenaires principaux de mise en œuvre.</li> </ul>	<p><b>Président/Modérateur :</b> S.E. M. Pierre Claver NDAYIRAGIJE Représentant permanent du Burundi auprès de l'Office des Nations Unies à Genève</p> <p><b>Intervenant Etat : Niger</b> Mme Modibo Traoré ASSETOU, Magistrate, Ministère de la Justice du Niger (plan de mise en œuvre)</p> <p><b>Intervenant Etat : Moldavie</b> Mme Corina CALUGARU, Chef de Division, Ministère des Affaires étrangères et de l'intégration européenne, République de Moldavie (plan de mise en œuvre)</p> <p><b>Intervenant INDH : Maurice</b> M. Dheerujall Baramall SEETULSINGH, Président de la Commission des DH de Maurice (Collecte d'informations)</p> <p><b>Intervenant OIF :</b> Mme Delphine COUVEINHES-MATSUMOTO, Attachée de programme, droits de l'Homme (Éléments clé d'un plan)</p>	<p><b>Président/Modérateur :</b> S.E. M. Omar HILAIE Représentant permanent du Maroc auprès de l'Office des Nations Unies à Genève</p> <p><b>Intervenant Etat : République démocratique du Congo</b> M. Albert MPINDA, Secrétaire permanent du Comité interministériel des droits de l'Homme</p> <p><b>Intervenant INDH : Burundi</b> Fr. Emmanuel NTAKARUTIMANA, Président de la Commission nationale indépendante des droits de l'Homme du Burundi (Collecte d'informations)</p> <p><b>Intervenant OIF :</b> M. Salvatore SAGUES, Spécialiste, droits de l'Homme (Éléments clé d'un plan)</p>	<p><b>Président/Modérateur :</b> S.E. Mme Kalliopi AVRAAM Am-bassadeur de Chypre en Roumanie</p> <p><b>Intervenant Etat : Maurice</b> Mme Fong-Weng Poorun, Directrice de cabinet, Bureau du Premier ministre (plan de mise en œuvre)</p> <p><b>Intervenant INDH: Togo</b> M. Sondikan POPOLE, Journaliste, Commission nationale des droits de l'Homme du Togo (Collecte d'informations)</p> <p><b>Intervenant OIF :</b> M. Bakary BAMBA, Conseiller, paix, sécurité et droits de l'Homme (Éléments clé d'un plan)</p>



<p><b>ATELIER 2 – Évaluation de la mise en œuvre des recommandations de l'EPU</b> Vendredi, 11 avril 14h30 – 16h00 et 16h30 – 18h (Durée : 3h00)</p>	<p><b>GROUPE 1</b> <b>Rapporteurs OIF :</b> C. THOMPSON D. COUVEINHES-MATSUMOTO</p>	<p><b>GROUPE 2</b> <b>Rapporteurs OIF :</b> S. SAGUES – A. VELEVA</p>	<p><b>GROUPE 3</b> <b>Rapporteurs OIF :</b> B. BAMBA – H. GAHAM</p>
<p><b>Objectif :</b> Cet atelier a pour but de partager/les bonnes pratiques en matière d'élaboration de plan de mise en œuvre, avec un accent sur les éléments clé de l'élaboration d'un plan de mise en œuvre des recommandations, la méthodologie de collecte d'informations, les actions de mise en œuvre, et l'appropriation du processus de suivi des acteurs et des partenaires principaux.</p> <p><b>Thèmes proposés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des recommandations</li> <li>■ Les actions de mise en œuvre des recommandations</li> <li>■ Les indicateurs de mise en œuvre des recommandations</li> <li>■ L'appréciation de la mise en œuvre des recommandations</li> </ul>	<p><b>Président/Modérateur :</b> S.E. Mme Nakpa POLO Représentant permanent du Togo auprès de l'Office des Nations Unies à Genève</p> <p><b>Intervenant Etat : Suisse</b> Mme Barbara FONTANA, Premier secrétaire, Cheffe adjointe de la Section des droits de l'homme de la Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies à Genève</p> <p><b>Intervenant Etat : Vietnam</b> M. Trung Thanh NGUYEN, Représentant permanent de la Mission permanente du Vietnam auprès de l'Office des Nations Unies à Genève.</p> <p><b>Intervenant HCDH :</b> Mme Olatokunbo IGE Représentante HCDH, Togo (Exemples d'indicateurs)</p> <p><b>Intervenant INDH: Maroc</b> Mme Soundous BENCHALLAM, Rattachée au Cabinet de Monsieur le Secrétaire Général des DH, Commission régionale des droits de l'Homme du Maroc, Errachidia Ouarzazate (Évaluation de l'impact)</p>	<p><b>Président/Modérateur :</b> S.E Omar HILALE, Représentant permanent du Maroc auprès de l'Office des Nations Unies à Genève</p> <p><b>Intervenant Etat : Gabon</b> M. Eric DODO BOUNGUENDZA Directeur général des droits humains au Ministère de la justice du Gabon (Suivi et évaluation)</p> <p><b>Intervenant Etat: France</b> Mme Sophie BUSSON Conseiller DH, Direction des Nations Unies, des Organisations Internationales, de la Francophonie et des Droits de l'Homme, Ministère des Affaires étrangères et du développement international, France (Stratégie de suivi et d'évaluation)</p> <p><b>Intervenant HCDH :</b> Mme Myriam TEBOURBI Unité de soutien de l'EPU - Branche de l'Examen périodique universel (Exemples d'indicateurs)</p> <p><b>Intervenant INDH: Québec, Canada</b> M. Jacques FRÉMONT, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec. (Évaluation de l'impact)</p>	<p><b>Président/Modérateur :</b> M. Daniel DA CRUZ, Représentant permanent adjoint du Luxembourg auprès de l'Office des Nations Unies à Genève</p> <p><b>Intervenant Etat : Bénin</b> Mme Marie-Claire OUDOROU GUIWA, Ministre conseiller, Représentation permanente du Bénin auprès de l'Office des Nations Unies à Genève (Suivi et évaluation)</p> <p><b>Intervenant Etat : Albanie</b> Mme Venera DOMI Directeur, Organisations Internationales, Direction générale des Relations multilatérales, Ministère des Affaires étrangères d'Albanie (Stratégie de suivi et d'évaluation)</p> <p><b>Intervenant HCDH :</b> Mme Shahrazad TADJBAKSHI Cheffe de la Branche de l'Examen périodique universel (Exemples d'indicateurs)</p> <p><b>Intervenant ONG: UPR Info</b> M. Roland CHAUVILLE, Directeur exécutif (Évaluation de l'impact)</p>

<p><b>ATELIER 3 – Rédaction du rapport national</b>  <b>Samedi 12 avril</b>  9h00 – 10h30 (Durée: 1h30)</p>	<p><b>Objectif :</b> Cet atelier a pour but d'échanger les bonnes pratiques en matière de rédaction du rapport national présenté lors du prochain cycle et/ou un rapport à mi-parcours. Il permettra également d'examiner certaines questions relatives à l'état de mise en œuvre telles que présentées dans le Guide pratique de l'OIF, et de démontrer ainsi la progression de la mise en œuvre concrètes de recommandations.</p>	<p><b>Thèmes proposés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Le rapport à mi-parcours</li> <li>■ L'état de la mise à jour des progrès de mise en œuvre</li> <li>■ La coordination et les consultations</li> </ul>	<p><b>GROUPE 1</b>  <b>Rapporteurs OIF :</b>  C. THOMPSON  D. COUVEINHES-MATSUMOTO</p>	<p><b>Président/Modérateur :</b>  S.E. M. Annick ANDRIAMAMPINA  Représentante permanente de Madagascar auprès de l'Office des Nations Unies à Genève</p> <p><b>Intervenant État : Macédoine</b>  M. Afrim JASHARI, Ministère des Affaires Étrangères, République de Macédoine, Correspondant national auprès de l'OIF  (Élaboration d'un rapport national)</p> <p><b>Intervenant ONG: FIDH</b>  Mme Julie GROMELLON, Représentante à Genève  (Rôle d'une ONG - préparation du rapport national)</p>	<p><b>GROUPE 2</b>  <b>Rapporteurs OIF :</b>  S. SAGUES – A. VELEVA</p>	<p><b>Président/Modérateur :</b>  S.E. Mme Maria CIOBANU  Représentant permanent de la Roumanie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève</p> <p><b>Intervenant État : Sénégal</b>  M. Ibrahim Al Khali SECK, Directeur des affaires juridiques, Ministère des Affaires étrangères du Sénégal  (Élaboration d'un rapport national)</p> <p><b>Intervenant ONG :</b>  Centre pour la protection et la promotion des droits des femmes, «La Strada» (Moldavie)  Mme Aliona GROSSU, Présidente,  (Rôle d'une ONG - préparation du rapport national)</p>	<p><b>GROUPE 3</b>  <b>Rapporteurs OIF :</b>  B. BAMBA – H. GAHAM</p>	<p><b>Président/Président/Modérateur :</b>  Mme Corina CALUGARU, Chef de Division, Ministère des Affaires étrangères et de l'intégration européenne, République de Moldavie</p> <p><b>Intervenant État : Côte d'Ivoire</b>  M. Fructueux BAKO, Directeur de cabinet adjoint du Ministère de la Justice de Côte d'Ivoire  (Élaboration d'un rapport national)</p> <p><b>Intervenant ONG :</b>  Amnesty International (Belgique)  M. Jan POLLET, Chargé d'affaires politiques  (Rôle d'une ONG - préparation du rapport national)</p>
---	---	---	--	---	---	---	---	---



<p><b>ATELIER 4 – Assistance financière et technique pour la mise en œuvre des recommandations de l'EPU</b> Samedi 12 avril 11h – 13h (Durée 2h)</p>	<p><b>GROUPE 1</b> <b>Rapporteurs OIF :</b> C. THOMPSON D. COUVEINHES-MATSUMOTO</p>	<p><b>GROUPE 2</b> <b>Rapporteurs OIF :</b> S. SAGUES – A. VELEVA</p>	<p><b>GROUPE 3</b> <b>Rapporteurs OIF :</b> B. BAMBA – H. GAHAM</p>
<p><b>Objectif :</b> Cet atelier a pour objectif de contribuer à une meilleure compréhension des différents fonds d'assistance financière et technique disponibles afin d'accompagner les États dans la mise en œuvre des recommandations et la préparation au prochain cycle de l'EPU. Il permettra aussi un échange sur les différentes formes d'assistance technique et financière qui ont été fournis aux États de la part de l'OIF, du HCDH, de l'UE et d'autres institutions ou pays, et de discuter de l'appui qui pourrait être fourni dans le cadre d'une coopération Sud-Sud améliorée</p> <p><b>Thèmes proposés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Les modes d'assistance financière et technique.</li> <li>■ Les difficultés rencontrées par les États</li> <li>■ Les besoins d'assistance financière et technique</li> </ul>	<p><b>Président/Moderateur :</b> S.E. M. Pierre Claver NDAYIRAGIJE Représentant permanent du Burundi auprès de l'Office des Nations Unies à Genève écrit</p> <p><b>Intervenant OIF :</b> M. Christophe GUILHOUS Directeur de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme (DDHDP) (Exemples d'assistance technique)</p> <p><b>Intervenant Etat : Burkina Faso</b> Mme Myriam Claudine YABIYURE POUSSI, Conseiller juridique, Mission permanente du Burkina Faso à Genève</p> <p><b>Intervenant HCDH :</b> Mme Shahrazad TADJBAKHSHE Cheffe de la Branche de l'Examen périodique universel (Exemples d'assistance fournie par le HCDH)</p> <p><b>Intervenant ONG :</b> URG M. Subhas GUJADHUR (Partage d'expériences en matière d'assistance technique)</p>	<p><b>Président/Moderateur :</b> S.E. Mme Maria CIOBANU Représentant permanent de la Roumanie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève écrit</p> <p><b>Intervenant OIF :</b> Mme Martine ANSTETT Sous-Directrice des droits de l'Homme, de la démocratie et de l'Etat de droit (DDHDP) (Exemples d'assistance technique)</p> <p><b>Intervenants Etat : Togo</b> M. Kokou MINEKPOR, Directeur p.i de la législation et de la protection des DH, Ministère des droits de l'homme, Togo Cameroun M. Mayang ALEXIS, Sous-Directeur, Département des DH et de la Coopération internationale, ministère de la Justice, Cameroun (Bénéficiaires d'assistance)</p> <p><b>Intervenant HCDH :</b> Mme Olatokunbo IGE, Représentante HCDH, Togo (Exemples d'assistance fournie par le HCDH)</p> <p><b>Intervenant OI : PNUD Moldavie</b> M. Arcadie ASTRAHAN, Consultant droits de l'Homme et santé (Partage d'expériences en matière d'assistance technique)</p>	<p><b>Président/Moderateur :</b> Mme Corina CALUGARU, Chef de la Division, Ministère des Affaires étrangères et de l'intégration européenne, République de Moldavie</p> <p><b>Intervenant OIF :</b> M. Ridha BOUABID Représentant permanent de l'OIF auprès des Nations Unies à Genève (Exemples d'assistance technique)</p> <p><b>Intervenant Etat : Haïti</b> M. Pierre Thony MELODIN, Assistant Directeur des affaires juridiques, Ministère des Affaires étrangères de Haïti</p> <p><b>Intervenant HCDH :</b> Mme Myriam TEBOURBI Unité de soutien de l'EPU - Branche de l'Examen périodique universel (Exemples d'assistance fournie par le HCDH)</p> <p><b>Intervenant ONG :</b> UPR Info M. Roland CHAUVILLE (Partage d'expériences en matière d'assistance technique)</p>



ORGANISATION INTERNATIONALE  
DE LA FRANCOPHONIE  
DIRECTION DE LA PAIX, DE LA DÉMOCRATIE ET DES DROITS DE L'HOMME  
19-21, AVENUE BOSQUET, 75007 PARIS (FRANCE)  
TÉLÉPHONE: +(33) 1 44 37 33 00  
[www.francophonie.org](http://www.francophonie.org)

